

The background of the top half of the cover is a photograph of a river valley at sunset. The sun is low on the horizon, casting a warm orange and yellow glow across the sky and reflecting on the water. The river flows through a lush green valley, flanked by dense trees and foliage. In the distance, rolling hills and a small town are visible under the twilight sky. A large, leafy tree is in the foreground on the left, partially obscuring the view.

ÉDITION
2025

Rapport d'activités

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VOLVESTRE

-
- / Présentation de l'intercommunalité
 - / Temps forts de l'année 2025

Volvestre
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Remerciements à l'ensemble des services pour leur contribution à ce rapport.

Communauté de Communes du Volvestre

34 avenue de Toulouse
31390 Carbonne
05 61 90 80 70
contact@cc-volvestre.fr

Directeurs de la publication :

Denis Turrel, Président
Anne-Marie Naya, 1re Vice-présidente

Directrice Générale des Services : Claire Perroton

Conception : Marion Gelis

Photo de couverture : Laurent Cazabon

Tous les contenus présents dans ce rapport sont protégés par les droits d'auteur et sont la propriété exclusive de la Communauté de Communes du Volvestre ou de leurs auteurs respectifs.

Toute reproduction, totale ou partielle, des contenus de ce rapport sans autorisation préalable est interdite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.



sommaire

P. 04 MOT DU PRÉSIDENT

P. 05 PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

HISTOIRE

LE TERRITOIRE

CHIFFRES CLÉS DU VOLVESTRE

STATUTS

GOVERNANCE

P. 20 TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2025

DIRECTION GÉNÉRALE

Direction Générale des Services

Accueil

Communication

Informatique

Archives

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

RESSOURCES HUMAINES

FINANCES

SERVICES AU PUBLIC

France services

Guichet Unique Petite Enfance

Relais Petite Enfance

Crèches avec la Mutualité Française de la Haute-Garonne

Convention Territoriale Globale (CTG)

ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

Développement économique

Habitat et gens du voyage

Mobilités

Projet Alimentaire de Territoire (PAT)

Office de Tourisme Intercommunal (OTI)

Aménagement de l'espace et transition écologique

SERVICES TECHNIQUES

Voirie

Système d'Information Géographique (SIG)

Bâtiments et équipements

COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS

Collecte des déchets

Prévention sur les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

Le mot du président



**CHÈRES HABITANTES,
CHERS HABITANTS DU VOLVESTRE,
CHÈRES COMMUNES,
CHERS PARTENAIRES.**

Je suis heureux de vous présenter le rapport d'activités 2025 de la Communauté de Communes du Volvestre.

Il reflète notre action collective, nos projets concrets et notre engagement au service de notre territoire et de ses habitants.

Avec les élus et les services, nous continuons à développer des initiatives qui répondent aux besoins des 32 communes et renforcent notre solidarité. Malgré les défis, notre ambition reste de faire du Volvestre un territoire dynamique, solidaire et tourné vers l'avenir.

Merci à toutes et tous, élus, agents, partenaires et acteurs locaux, pour votre engagement, indispensable à la réussite de nos actions.

Bonne lecture !

Denis TURREL
PRÉSIDENT
DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU VOLVESTRE

PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

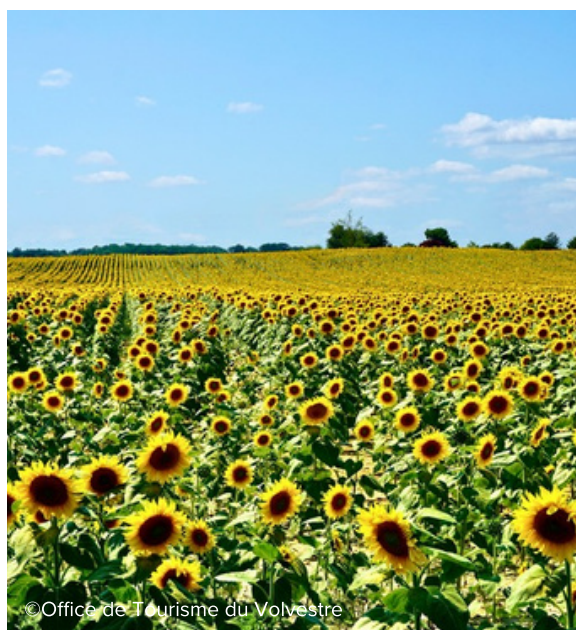
/ HISTOIRE

La Communauté de Communes du Volvestre est née le 1er janvier 2017 de la fusion des anciennes Communautés de Communes du Volvestre et de Garonne-Louge.

Avec 32 communes et 31 350 habitants (2023), elle appartient au canton d'Auterive.

Cette fusion découle de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) de 2015, visant à renforcer la coopération intercommunale.

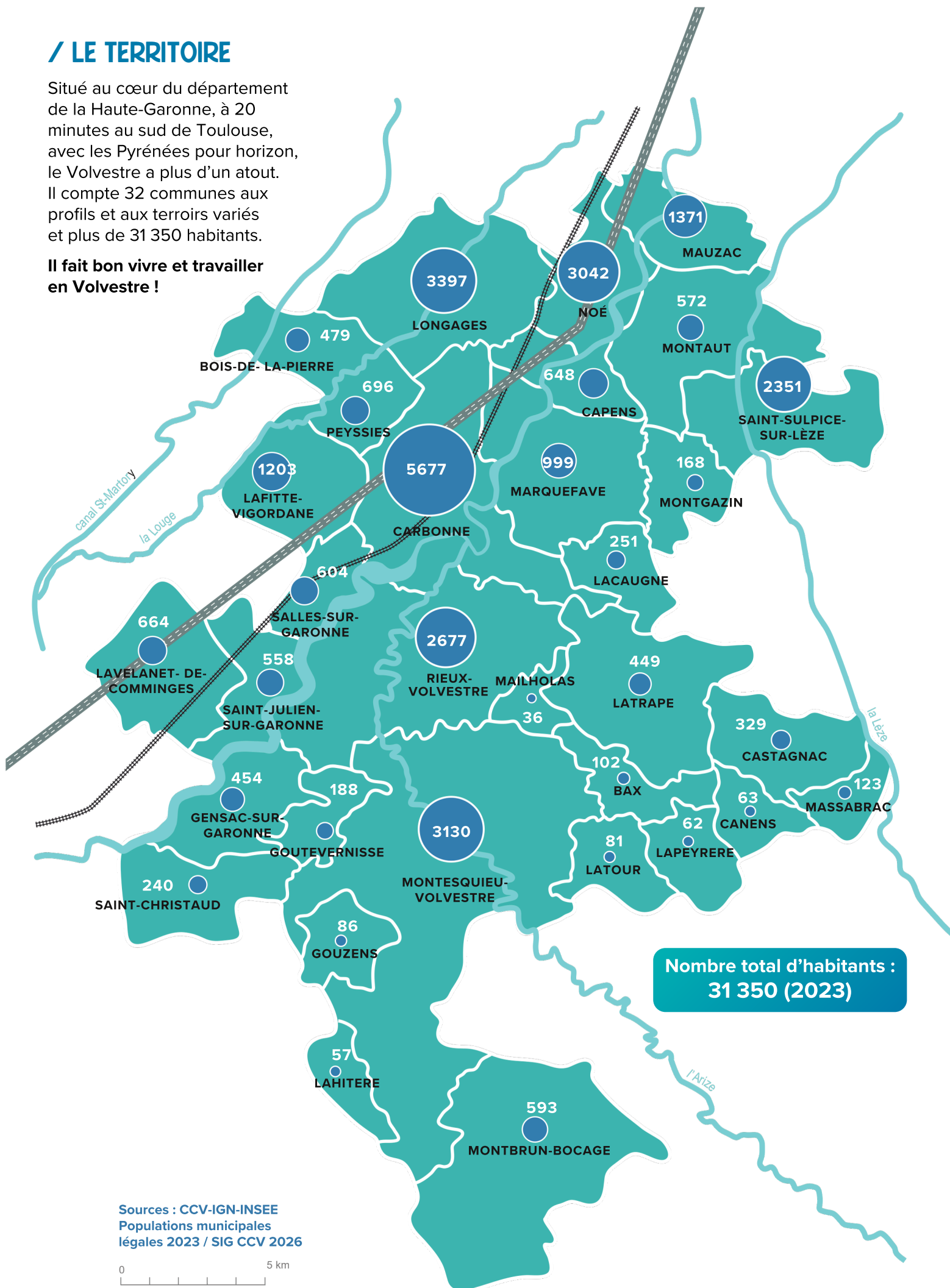
Depuis, la communauté de communes a élargi ses compétences pour répondre aux besoins du territoire, notamment en matière de développement économique, de gestion des déchets et de promotion du tourisme.



/ LE TERRITOIRE

Situé au cœur du département de la Haute-Garonne, à 20 minutes au sud de Toulouse, avec les Pyrénées pour horizon, le Volvestre a plus d'un atout. Il compte 32 communes aux profils et aux terroirs variés et plus de 31 350 habitants.

Il fait bon vivre et travailler en Volvestre !



/ CHIFFRES CLÉS DU VOLVESTRE

Démographie

Croissance démographique
+ 1 049 nouveaux arrivants
entre 2016 et 2022.

Population vieillissante
forte augmentation des **plus de 60 ans** (+ 20%, soit 17,6% de la population) et des **plus de 75 ans** (+ 10%, soit 9,3% de la population).

Logement

Nombre de logements (2022)
14 924, dont 88 % de résidences principales.

Parc locatif (2022)
3 237 foyers, qui représentent 6 789 personnes.

Logements sociaux (2024)
771 logements

Maisons individuelles
89% des logements.

Économie et Emploi

Entreprises (2023) 3 021,
dont 19% construction, 47% tertiaire,
9% industrie, 16% public.

Emplois (2022)
8 387, dont 57% des habitants
travaillent localement.

Chômage
2 412 demandeurs d'emploi
(septembre 2023),
dont 55% de femmes, 31% de seniors,
12% de jeunes, 27% de longue durée.

Agriculture

398 exploitations agricoles (2022)
(dont **128** en bio),
surface moyenne de **60 ha**.

Emplois agricoles
4.4 % (0.8% en Haute-Garonne).

Tourisme

Emplois touristiques (2024) : 280.

Lits disponibles (2023) : environ 2 000,
taux d'occupation moyen de 42%.

Réservations Airbnb/Abritel :
+49% entre 2019 et 2023.

Déchets

Déchets annuels : 18 460 tonnes (609 kg/hab).

Ordures ménagères : 6 808 tonnes (223 kg/hab).

Tri : 1 568 tonnes (51 kg/hab).

Verre : 1 050 tonnes (34 kg/hab).

Déchets verts : 4 196 tonnes (137 kg/hab).

Services

Accueil Petite Enfance :

178 places dans **6 crèches**,
36 places dans **3 micro-crèches**,
410 places chez **120 assistantes maternelles**
(à domicile et en MAM)

Santé :

263 professionnels de santé,
27 médecins généralistes,
4 maisons de santé pluriprofessionnelle.

Bibliothèques et médiathèques : 15.

8 marchés hebdomadaires :

Longages, Montesquieu-Volvestre, Carbonne,
Rieux-Volvestre, Saint-Sulpice-sur-Lèze,
Montbrun-Bocage, Massabrac, Latrape.

Nombre de communes : 32
Superficie totale : 410 km²

/ STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Modifiés et approuvés le 1er janvier 2025

Article 1er — Création

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, il est créé la Communauté de Communes du Volvestre regroupant les communes suivantes : Bax, Bois-de-la-Pierre, Canens, Capens, Carbonne, Castagnac, Gensac-sur-Garonne, Goutevernisse, Gouzens, Lacaugne, Lafitte-Vigordane, Lahitère, Lapeyrère, Latour, Latrape, Lavelanet-de-Comminges, Longages, Mailholas, Marquefave, Massabrac, Mauzac, Montaut, Montbrun-Bocage, Montesquieu-Volvestre, Montgazin, Noé, Peyssies, Rieux-Volvestre, Saint-Christaud, Saint-Julien-sur-Garonne, Saint-Sulpice sur-Lèze, Salles-sur-Garonne.

Article 2 - Siège

Le siège social de la communauté de communes est fixé à l'Hôtel de la Communauté de Communes du Volvestre, 34 avenue de Toulouse 31390 Carbonne.

Article 3 - Durée

La communauté de communes est formée pour une durée illimitée.

Article 4 — Compétences de la communauté de communes

La Communauté de Communes du Volvestre défend les intérêts communs des communes membres en matière d'aménagement et de développement du territoire. Elle les représente auprès des pouvoirs publics régionaux, nationaux et des établissements publics intercommunaux.

La communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences qui suivent

4.1. Compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;
- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1^o à 3^o du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- Élaboration du plan climat-air-énergie.

4.2 Compétences supplémentaires (II de l'article L.5214-16 du CGCT) :

- Politique du logement et du cadre de vie ;
- Création, aménagement et entretien de la voirie,
- Participation à une convention France Services et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article L 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

4.3 Autres compétences supplémentaires :

Petite enfance :

- Création, aménagement, entretien et gestion des crèches
- Création, entretien, gestion, animation de Relais Petite Enfance (RPE)
- Création, gestion et animation du Guichet Unique Petite Enfance comprenant :

1°) le recensement des besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles mentionnés à l'article L.214-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF) ainsi que les modes d'accueil mentionnés aux 1° et 2° du I de l'article L.214-1-1 disponibles sur leur territoire ;

2°) l'information et l'accompagnement des famille ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;

3°) la planification, au vu du recensement des besoins, du développement des modes d'accueil mentionnés au I de l'article L.214-1-3 du CASF.

Cela inclut notamment :

a) les conventions territoriales globales, la contractualisation, la gestion et la coordination des différentes conventions et appels à projet signés avec les institutions partenaires telles que la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Départemental, la Mutualité Sociale Agricole, la Conseil Régional et l'État.

b) l'établissement et la mise en œuvre du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant défini à l'article L.214-2 du CASF ;

4°) le soutien de la qualité des modes d'accueil mentionnés au I de l'article L.214-1-3 du CASF.

Divers :

- Construction, entretien et fonctionnement des équipements sportifs intégrant une salle multisports régionale faisant l'objet d'un classement fédéral pour l'organisation de compétitions de niveau régionale au minimum.
- Ramassage et mise en fourrière privée des chiens et chats errants, dans le cadre des réglementations en vigueur ;
- Réalisation d'une étude sur la mise en place de sentiers de randonnée, hors du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée ;

- **Communications électroniques :**

- Etablissement et exploitation d'infrastructures de communications électroniques et notamment :
 - Etablissement et mise à disposition des opérateurs ou des utilisateurs de réseaux indépendants d'infrastructures destinées à recevoir des réseaux (fourreaux, pylônes, chambres de tirage...) et des câbles (fibre optique ...)
- Etablissement et exploitation de réseaux de communications électroniques et notamment :
 - Mise à disposition de fourreaux ;
 - Location de fibre optique noire ;
 - Hébergement d'équipements d'opérateurs ;
 - Fourniture de ligne DSL aux fournisseurs d'accès Internet ;
 - Accès et collecte à très haut débit (fibre optique).
- Fourniture de services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas de carence de l'initiative privée

Article 5 - Habilitation

Dans le cadre de sa compétence "collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés", la communauté de communes pourra effectuer des prestations de services, dans le respect du code des marchés publics, pour des communes et EPCI non-membres limitrophes, pour l'utilisation des déchetteries, du quai de transfert et de l'Installation de Stockage des Déchets Inertes située sur la commune de Carbonne.

Article 6 - Bureau

La Communauté de Communes du Volvestre est administrée par un Conseil Communautaire et par un Bureau.

Le Bureau comprend un Président, un ou plusieurs Vice-Présidents et un ou plusieurs autres membres.

Le nombre des "autres membres" sera fixé par une délibération du conseil communautaire.

Article 7 — Dispositions financières

Les règles de la comptabilité publique s'appliquent à la comptabilité de la communauté de communes.

Sont portées en dépenses toutes opérations de fonctionnement et investissement correspondant aux compétences de la Communauté de Communes.

Les recettes du budget de la Communauté de Communes comprennent :

1. Les ressources fiscales mentionnées au II ou, le cas échéant, au I de l'article 1379-0 bis du code général des impôts, ainsi que celles mentionnées au V du même article
2. Le revenu des biens, meubles ou immeubles, de la communauté de communes ;
3. Les sommes qu'elle reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu
4. Les subventions de l'Etat, de la région, du département et des communes ;
5. Le produit des dons et legs ;



©Maxime Sacre - Office de Tourisme du Volvestre

6. Le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés ;
7. Le produit des emprunts ;
8. Le produit du versement destiné au financement des services de mobilité prévu à l'article L. 2333-64, lorsque la communauté est compétente pour l'organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports
9. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et le reversement du Fonds national de garantie individuelle des ressources ;
10. Le cas échéant, le produit des taxes prévues aux articles 1528,1529,1530 et 1530 bis du code général des impôts.

Pour une opération donnée, le Conseil de la communauté fixera les modalités de son financement au moment du montage de cette opération.

La communauté de communes pourra verser aux communes membres une dotation de solidarité, telle que prévue par l'article 11-111- premier alinéa de la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale. »

Cette dotation sera mise en œuvre par délibération du conseil communautaire au bénéfice des communes pour lesquelles une augmentation de la pression fiscale sera constatée, en raison d'un changement de régime fiscal entraînant concomitamment une progression importante des recettes fiscales de la Communauté de communes.

Les reversements effectués au profit des communes seront globalement limités au montant de la progression des recettes fiscales de la Communauté de communes et répartis entre les communes au prorata des pertes de produits fiscaux.

Article 8 — Adhésion de la communauté de communes à un syndicat

L'adhésion de la Communauté de Communes du Volvestre à un syndicat mixte sera décidée par la seule délibération de la Communauté de Communes du Volvestre pris à la majorité des 2/3 des membres de l'assemblée.

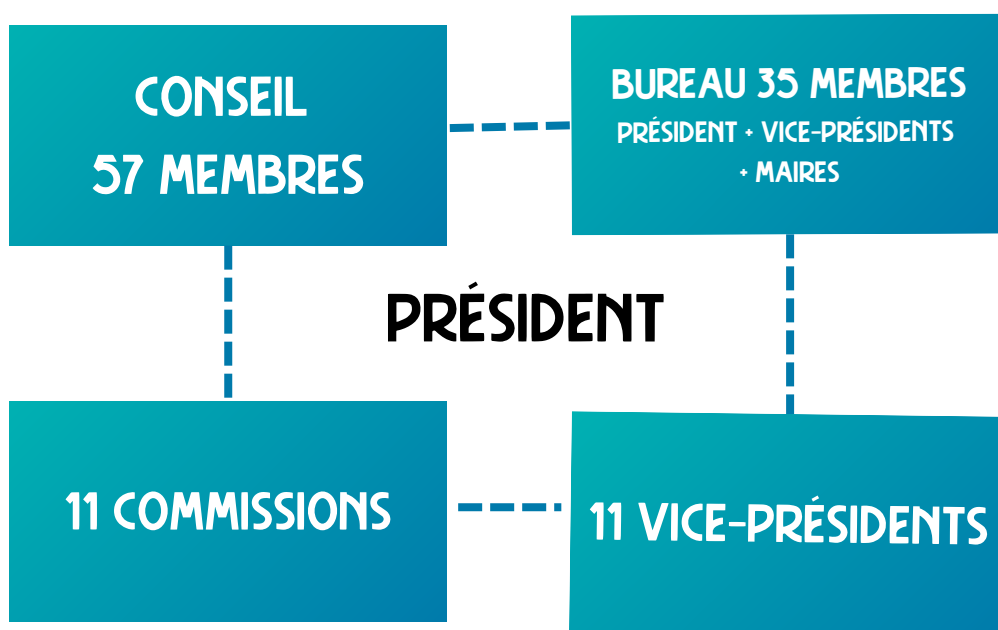
/ LA GOUVERNANCE

En mars et juin 2020, les élections municipales ont conduit à un renouvellement des instances communautaires.

Le nouveau conseil communautaire a été installé le **16 juillet 2020**.

Denis Turrel, maire de Carbonne, a été élu Président avec 48 voix. **11 vice-présidents** ont également été désignés.

Un **pacte de gouvernance** a été approuvé le 26 novembre 2020.



LES 11 VICE-PRÉSIDENTS SONT :

- / **Anne-Marie Naya** - Projet de territoire, Politique du personnel et Communication
- / **Eric Salat** - Finances et Commande publique
- / **Patrick Lefebvre** - Voirie et Patrimoine
- / **Frédéric Bienvenu** - Revitalisation des centres-bourgs, Agriculture et Qualité alimentaire
- / **Pascale Mesbah-Lourde** - Développement touristique
- / **Jean-Louis Gay** - Développement économique
- / **Daniel Grycza** - Collecte et valorisation des déchets
- / **Daniel Dejean** - Petite enfance et parentalité
- / **Karine Brun** - Accessibilité des services au public, Santé et Handicap, Accueil des gens du voyage
- / **Bastien Hô** - Aménagement du territoire et transition écologique
- / **Pierre Viel** - GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

/ GOUVERNANCE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Il est l'**organe principal de décision** de la communauté de communes qui se réunit **tous les deux mois**. Les séances sont publiques et ont lieu généralement le **4e jeudi du mois**. Il est composé de **57 conseillers communautaires titulaires** et **22 suppléants** des communes membres.

Le Conseil communautaire **vote les décisions** importantes et fixe les **orientations stratégiques** de la collectivité.

LE BUREAU

Il est constitué de **35 membres** avec les **maires** et les **vice-présidents**. Le Bureau **prépare les décisions** qui seront soumises au Conseil communautaire et **assure le suivi** de leur mise en œuvre.

LES COMMISSIONS

Elles sont créées pour aborder les **sujets par items** tels que les finances, la collecte des déchets, le développement économique, les RH... Les élus membres des commissions **étudient les dossiers, émettent des avis** et **proposent des recommandations** au Conseil communautaire.

Il existe 11 commissions :

- / Accessibilité des services au public, Politique de Santé et Handicap
- / Politique du personnel et Projet de Territoire
- / Aménagement de l'espace et Transition écologique
- / Collecte et Valorisation des déchets
- / Développement économique
- / Développement touristique
- / Finances et Commande publique
- / GEMAPI
- / Petite enfance et parentalité
- / Revitalisation des centres-bourgs, Agriculture et Alimentation
- / Voirie et patrimoine



©Mathieu Calviac

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communes	Titulaires	Suppléants
BAX	MANFRIN Jean-Marc	ROSELLO José
BOIS-DE-LA-PIERRE	WAWRZYNIAK Stéphane	DI MARE Jocelyne
CANENS	BAUDINIERE Julien	SORIA Delphine
CAPENS	DANES Richard	DORBES Jean-Luc
CARBONNE	TURREL Denis	
	HÔ Bastien	
	TEMPESTA Marie-Caroline	
	BENARFA Ali	
	LIBRET LAUTARD Madeleine	
	VIGNES Michel	
	RENARD Sophie	
	RAMOND Rémi	
	DA SILVA Sandra	
CASTAGNAC	VARELA Marie-José	YZARD Didier
GENSAC-SUR-GARONNE	PETAUT-JEAN Sophie	DEVIC Jean-Benoît
GOUTEVERNISSE	DELCROIX Bernard	FRIEDEL Noémie
GOUZENS	NAYA Anne-Marie	PEDUSSAULT Patrice
LACAUGNE	ESQUIROL Jean-Marc	LACANAL Angeline
LAFITTE-VIGORDANE	BRUN Karine	MALLEJAC Michel
LAHITERE	AUDOUBERT René	BLANC Laurence
LAPEYRERE	DELOR Carole	RIEUMAILHOL Dominique
LATOUR	MENER Emilie	THIBAUD Gérard
LATRAPE	NAYLIES Charles	LEININGER Thierry
LAVELANET-DE-COMMINGES	CHALDUC Jean	PORQUERAS Carole
LONGAGES	DALLARD Jean-Michel	
	DEJEAN Daniel	
	COSTES Alexandra	
	MINETTI Stéphanie	
	DELMAS Pierre	
MAILHOLAS	CAZAUX Jean-Michel	CARRERE Gérard
MARQUEFAVE	PAYEN Eric	SALADO Anne-Marie
MASSABRAC	GAY Jean-Louis	LABORDE Amédée
MAUZAC	SALAT Eric	
	CHIVAYDEL-BARRAL Nadège	
MONTAUT	VIEL Pierre	GRAND Jean-Pierre
MONTBRUN-BOCAGE	SENECLAUZE Christian	AMIOT Myriam
MONTESQUIEU-VOLVESTRE	BIENVENU Frédéric	
	MAILHOL Béatrice	
	BARTHET Guy	
	MEDALE-GIAMARCHI Claire	
	PORTET Michel	
MONTGAZIN	GILAMA Chantal	FERRARO Jérôme

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communes	Titulaires	Suppléants
NOÉ	CAZARRÉ Max LEMAISTRE Nadia BAROUSSE Stéphane RIAND Sandrine	
PEYSSIES	GRYCZA Daniel	
RIEUX-VOLVESTRE	VEZAT-BARONIA Maryse MESBAH-LOURDE Pascale CARON-JOURDA Yves ESCORIHUELA Daniel	
SAINT-CHRISTAUD	DEGA Éric	HOURDIN Maria
SAINT-JULIEN-SUR-GARONNE	LEFEBVRE Patrick	CORNET Olivier
SAINT-SULPICE-SUR-LEZE	CONDIS Sylvette LAFARGUE Denis CRAIPEAU Chantal	
SALLES-SUR-GARONNE	CAILLET Pierre	DEJEAN Michel



/ DÉLÉGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

Par délibération n° DE_007_2020 du 16 juillet 2020, et conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau a reçu délégation du Conseil Communautaire pour :

1. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service dont le montant est supérieur ou égal aux seuils de procédures formalisées, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

/ DÉLÉGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

- 2.** Approuver et conclure toutes conventions de partenariats, d'adhésion à des services et leurs avenants d'une durée supérieure à 3 ans ;
- 3.** Accepter les protocoles d'accord transactionnels dont l'incidence financière pour la collectivité est inférieure à 20 000 € ;
- 4.** Autoriser le dépôt des intentions de candidature aux appels à manifestation d'intérêt et/ou des dossiers de candidatures aux appels à projets européens, nationaux, régionaux ou départementaux ;
- 5.** Conclure les conventions de mise à disposition d'agents communautaires ou de service avec les communes membres ou les syndicats auxquels adhèrent la collectivité d'une durée inférieure ou égale à 3 ans ;
- 6.** Décider la réforme préalable et l'aliénation négociée de biens mobiliers entre 5 000 € et 10 000 € ;
- 7.** Prendre les décisions relatives aux mises à disposition à titre gratuit ou onéreux de biens meubles et immeubles au bénéfice de la communauté de communes, et leurs avenants, pour une durée supérieure à trois ans ;
- 8.** Attribuer des aides à l'immobilier entreprises dans le cadre des prévisions budgétaires et du règlement d'aides approuvé par le conseil communautaire ;
- 9.** Attribuer des aides à l'investissement et au fonctionnement dans le cadre de la politique locale du commerce, dans le respect des prévisions budgétaires et des règlements d'aides approuvés par le conseil communautaire ;
- 10.** Attribuer des aides dans le cadre des opérations façades et des opérations vitrines dans le cadre des prévisions budgétaires et des règlements d'aides approuvés par le conseil communautaire ;
- 11.** Procéder à la cession et au transfert de terrains nus situés sur les zones d'activités communautaires ;
- 12.** Conclure des conventions opérationnelles avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie, dans le cadre du protocole d'engagement approuvé par le conseil communautaire ;
- 13.** Attribuer des subventions pour les dossiers de réhabilitation de logement privés et de logements communaux dans le cadre des prévisions budgétaires et du règlement d'aides approuvé par le conseil communautaire ;
- 14.** Prononcer la désaffectation des voiries communales et chemins ruraux ;
- 15.** Approuver et conclure des conventions de délégations de maîtrise d'ouvrage avec les communes membres.



©Mathieu Calviac

/ DÉLÉGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT

Par délibération n° DE_008_2020 du 16 juillet 2020, et conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président a reçu délégation du Conseil Communautaire pour :

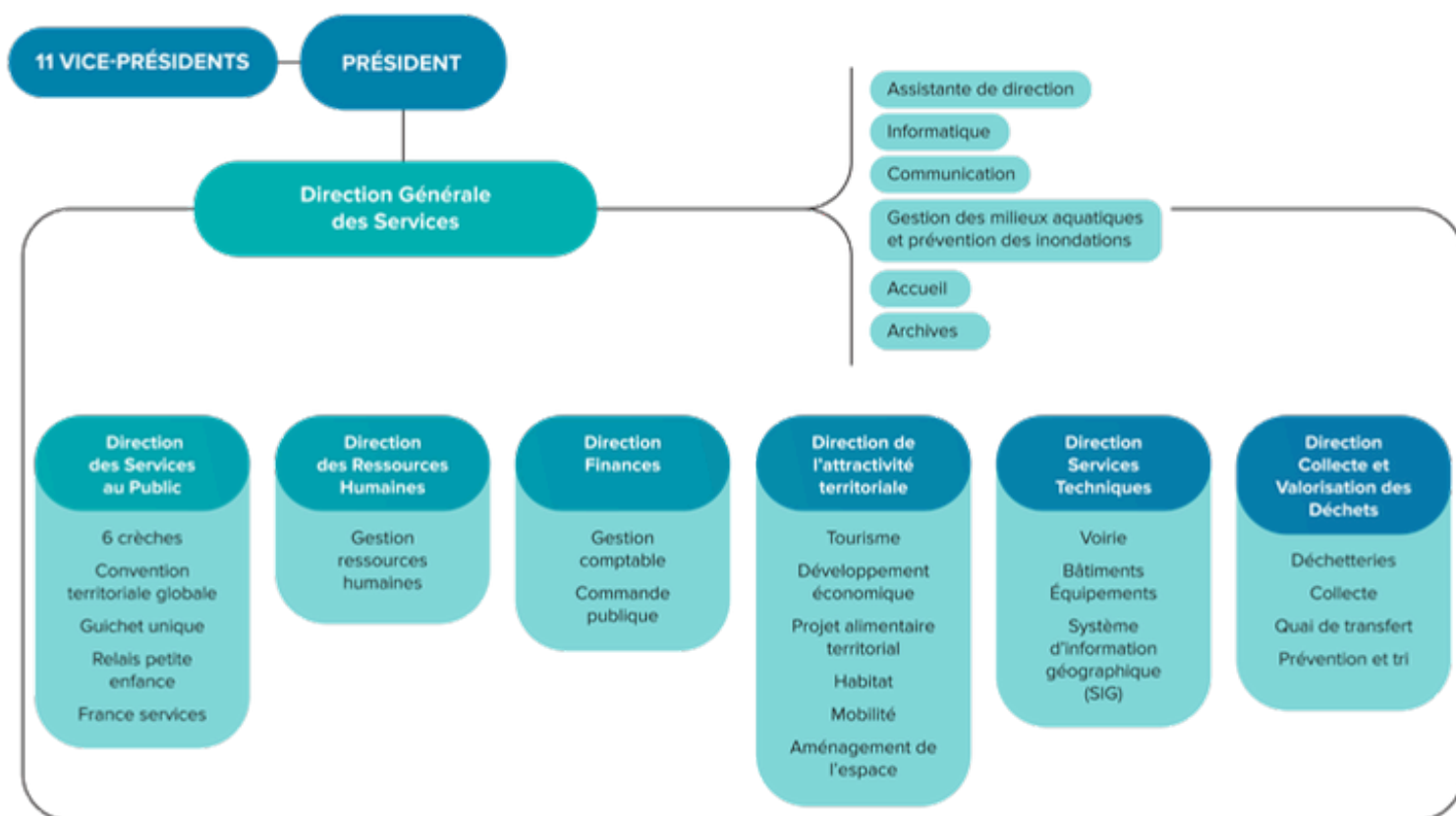
- 1.** Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 2.** Réaliser les lignes de trésorerie en fonction des besoins ;
- 3.** Créer, modifier et supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
- 4.** Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 5.** Autoriser les demandes de subventions au profit de la communauté de communes et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires ;
- 6.** Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 7.** Conclure des conventions constitutives de groupement de commandes, adhérer à des groupements de commande et participer à des mises en concurrence coordonnées ;
- 8.** Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 9.** Rembourser les frais d'inscription à une formation avancés par un agent dans la limite de 500 € ;

/ DÉLÉGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT

- 10.** Intenter au nom de la Communauté de Communes toutes les actions en justice ou défendre la Communauté de Communes dans toutes les actions intentées contre elle ;
- 11.** Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 12.** Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires ;
- 13.** Approuver et conclure toutes conventions de partenariat, d'adhésion à des services et leurs avenants d'une durée inférieure ou égale à 3 ans ;
- 14.** Prendre les décisions relatives aux mises à disposition à titre gratuit ou onéreux des biens meubles et immeubles par la communauté de communes pour une durée n'excédant pas douze ans, à la conclusion de conventions d'occupation précaire du domaine public ou privé de la communauté de communes, à la conclusion de toute promesse de bail, de tout bail, et l'(les) avenant(s) correspondant(s) pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 15.** Prendre les décisions relatives aux mises à disposition à titre gratuit ou onéreux de biens meubles et immeubles au bénéfice de la communauté de communes et leurs avenants pour une durée inférieure ou égale à trois ans ;
- 16.** Approuver et conclure les conventions d'exposition d'œuvre au sein des locaux communautaires, et leurs avenants ;
- 17.** Approuver et conclure les conventions de servitudes de toute nature ;
- 18.** Décider la réforme préalable et l'aliénation négociée de biens mobiliers inférieurs à 5 000€ ;
- 19.** Engager et signer les demandes de certificat d'urbanisme, de permis de construire, de permis d'aménagement, de permis de démolir et de déclaration préalable, pour les constructions, les réhabilitations ou les démolitions d'ouvrages et de bâtiments relevant de la Communauté de Communes ;
- 20.** Fixer les tarifs et produits et services commercialisés par l'office de tourisme intercommunal ;
- 21.** Approuver et conclure les conventions relatives aux billetteries assurées par l'Office de Tourisme Intercommunal ;
- 22.** Approuver et conclure les contrats de cession de droits à titre onéreux, quelles que soient leur nature et leur durée (contrat d'exposition, de représentation ou de réalisation de spectacles, d'œuvres photographiques, audiovisuelles, ...) ;
- 23.** Approuver et conclure les conventions de collecte sur voie privée et leurs éventuels avenants ;
- 24.** Approuver et conclure les contrats de partenariat avec les éco-organismes et repreneurs ;
- 25.** Approuver et conclure les conventions d'utilisation, d'acquisition et d'échanges de données géographiques et bases de données numériques à titre gracieux ou onéreux.

ORGANIGRAMME

Le fonctionnement interne de l'intercommunalité s'appuie sur une organisation structurée, qui permet d'assurer une gestion efficace et coordonnée des compétences de la collectivité.



TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2025

/ DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Composition de la Direction Générale :

- 1 directrice
- 1 assistante de direction
- 1 archiviste (mi-temps)
- 1 responsable communication
- 1 informaticien
- 1 agent d'accueil
- 1 technicienne GEMAPI

Les temps forts de la Direction Générale

- 7 Conseils communautaires
- 9 Bureaux communautaires
- 142 délibérations
- 6 décisions du Président
- 10 arrêtés du Président



©Mathieu Calviac

/ ACCUEIL



L'accueil se situe au siège de la Communauté de Communes du Volvestre, **34 avenue de Toulouse** à **Carbonne**. Il est ouvert du lundi au vendredi de **9h à 12h** et de **13h30 à 17h**.

4 802 courriels traités

- Service Direction générale : 417
- Service Ressources humaines : 1 108
- Service des Finances : 800
- Service Attractivité territoriale : 221
- Service au public : 65
- Services techniques : 1 817 dont voirie : 1 515
- Collecte et valorisation des déchets : 374

2 913 appels téléphoniques émis et reçus

- Service Direction générale : 474
- Service Ressources humaines : 353
- Service Finances : 224
- Service au public : 179
- Service Attractivité territoriale : 327
- Services Techniques : 433
- Collecte et valorisation des déchets : 644

Autres :

- Carte d'accès aux déchetteries : 572
- Accueil physique : 2 885

/ COMMUNICATION

En 2025, la Communauté de Communes du Volvestre a déployé une série d'actions de communication visant à **renforcer le lien** avec les citoyens, les partenaires locaux et les communes et à **faire connaître l'action et l'engagement** des agents et des élus de l'intercommunalité.

Les différents outils de communication de la communauté de communes :

- / Le site volvestre.fr / Les réseaux sociaux (Facebook, Instagram et LinkedIn)
- / Le magazine *Envolvestre* / Les événements / Divers supports papier (affiches, livrets, guides, flyers, etc.)



/ LES ACTIONS DE COMMUNICATION EN 2025

À DESTINATION DU GRAND PUBLIC :

Édition de deux magazines *Envolvestre* diffusés dans l'ensemble des boîtes aux lettres du territoire (16 500 exemplaires) :

- **N°9 – mai 2025** : La communauté de communes
- **N°10 – novembre 2025** : Changer de regard sur les déchets

Refonte du site internet et publication d'articles : volvestre.fr

Création de kits de communication ou de supports imprimés

pour les projets et actions suivants :

- Semaine nationale de la petite enfance
- Concertation des jeunes
- 2^e Rendez-vous de l'emploi
- Mai à vélo
- Semaine européenne de la mobilité (avec la création d'une carte inédite « Se déplacer en Volvestre »)
- Transport à la demande
- Forum de l'alimentation
- SERD 2025 – Semaine européenne de la réduction des déchets
- France services
- Guichet unique petite enfance
- Accueil occasionnel en crèche
- Portraits des agents (photos et vidéos)
- Octobre Rose
- Travaux de la zone de Serres
- Travaux à la déchetterie de Carbonne
- Calendriers de collecte 2025 (48 versions)

Publications sur les réseaux sociaux :

- 217 publications sur Instagram
- 456 publications sur Facebook
- 154 publications sur LinkedIn

Relations avec les médias :

- 28 communiqués de presse
- 13 émissions sur Radio Galaxie
- 47 revues de presse
- Carte de vœux 2026



AGRI-DATING
2^{ES} RENCONTRES PRODUCTEURS ET ACHETEURS DU VOLVESTRE
LUNDI 12 MAI DE 13H30 À 17H



PREND LA PAROLE !
Tu es jeune (entre 14 et 19 ans) et tu vis en Volvestre ?
C'est ta chance ! Cette enquête est pour toi.
Donne-nous ton avis en 5 minutes chrono !

Participe à l'enquête *Être Jeune en Volvestre* et raconte nous :
ce que tu veux, ce dont t'as besoin, ce qui te fait kiffer (ou pas) ici.
Thèmes abordés :
Loisirs, Mobilité, Orientation, Engagement...
et plus encore !
Tu n'as rien à perdre pour imaginer des solutions concrètes avec toi, pour toi.

Volvestre
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Volvestre
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Ums

CAUE

SACV

PARIS



MARDI 8 AVRIL 2025 DE 10H À 16H
Salle du Bois de Castres à Carbonne

Organisation et accompagnement d'événements :

- 2^e Rendez-vous de l'emploi
- 2^e Agri-dating
- Forums de l'alimentation à Carbonne et Montesquieu-Volvestre
- Inauguration du PEM de la gare de Carbonne (Pôle d'échanges multimodal)
- Refonte et inauguration de la signalétique de la déchetterie de Montesquieu-Volvestre
- 1^{re} Journée des métiers
- Lancement de la charte « Familles en Volvestre »

À DESTINATION DES COMMUNES :

- Kits de communication pour l'ensemble des projets et événements
- Guide de bonnes pratiques sur l'archivage

À DESTINATION DES ÉLUS ET DES AGENTS :

- Livret d'accueil des nouveaux agents
- Rapport d'activités 2024
- Flochage des nouveaux véhicules
- Information hebdomadaire sur les temps forts de l'intercommunalité
- Diffusion mensuelle des « Chiffres du mois »
- Relais de la 1^{re} journée « Digital Cleanup Day »
- Refonte de la signalétique des consignes de sécurité incendie sur l'ensemble des sites de la CCV
- Création de supports pédagogiques (scotch pour les erreurs de tri)



Pour toute question : communication@cc-volvestre.fr



/ INFORMATIQUE

Le service informatique assure le bon fonctionnement des outils numériques, la sécurité des systèmes et l'accompagnement des agents au quotidien. Entre la gestion des utilisateurs, l'infrastructure réseau, la téléphonie et le parc d'impression, l'informatique est un service stratégique garantissant l'efficacité et la fluidité des services.

Les chiffres clés du service informatique

Au quotidien

- Gestion de 236 utilisateurs, dont 89 synchronisés avec le serveur local.
- Gestion de la sécurité en amont afin d'éliminer 70 % des risques d'hameçonnage.
- Près de 54 000 mails entrants et 30 000 émis depuis le domaine « cc-volvestre.fr » sur un trimestre moyen.

Infrastructure réseau

Il s'agit d'une structure Internet et Wi-Fi à multiples réseaux (VLAN) pouvant générer des quotas de données mensuels, circulant dans les réseaux câblés et sans fil, de l'ordre de 2 à 5 téraoctets, soit 2 à 5 mille milliards d'octets :

- 8 sites équipés, dont 4 en interconnexion directe avec l'espace Jallier.
- 6 serveurs physiques, dont 3 sous Unix, un serveur virtuel externalisé et 5 machines virtuelles.
- Un Active Directory hybride vers Entra ID de Microsoft.

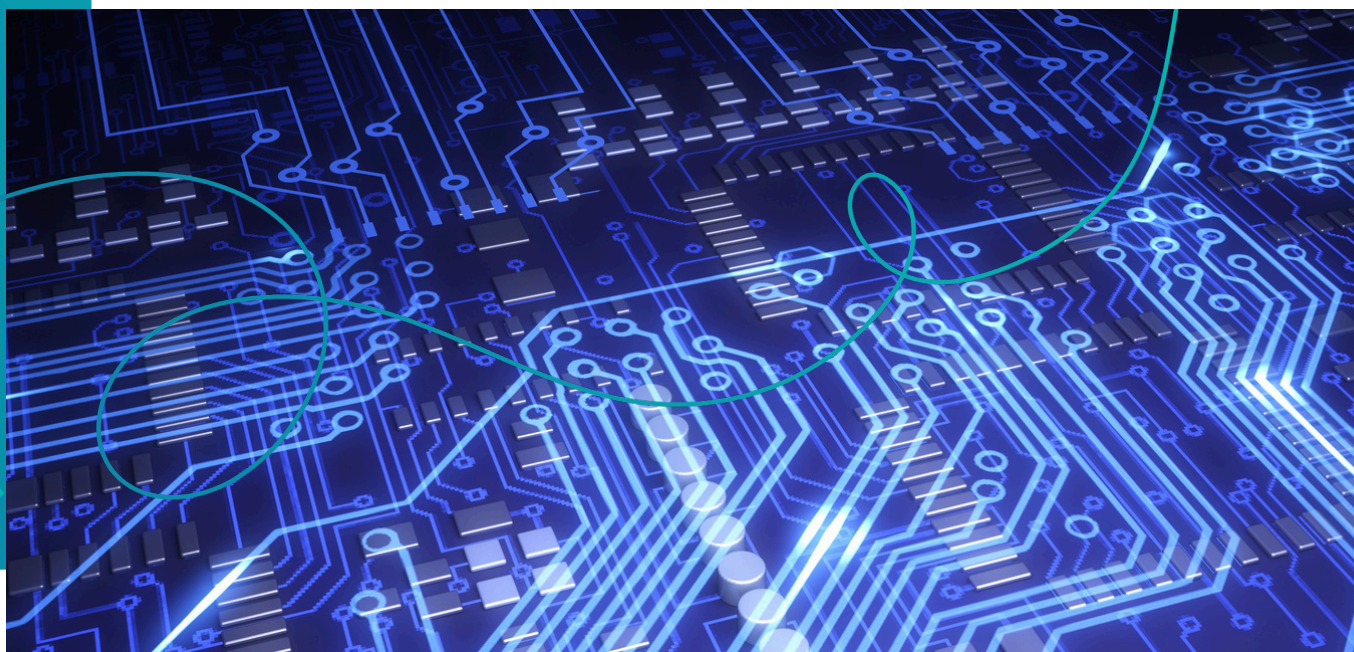
Téléphonie

- La téléphonie IP est assurée par un système Centrex externalisé, offrant l'accès à 38 lignes fixes sur les différents sites de la CCV.
- Le parc mobile comprend 36 lignes et représente, en moyenne mensuelle, une cinquantaine d'heures d'appels et près d'un millier de messages (SMS + MMS).

Parc copieur

10 copieurs et imprimantes répartis sur les différents sites géographiques, pour un volume d'impression total dépassant les 50 000 feuilles par trimestre (couleur + N&B).

À compter de novembre 2025, l'informatique a été confiée à un prestataire externe.



/ARCHIVES

Les missions du service des archives englobent l'archivage papier et électronique de la documentation produite dans le cadre des activités et des compétences de la CCV. Son rôle est d'assurer la collecte, le classement, la conservation et la communication des archives, dans le respect des obligations légales. Il est également référent RGPD, c'est-à-dire l'interlocuteur entre les services internes et le DPD pour les questions relatives à la protection des données à caractère personnel.

Rétrospective 2025

Collecte

16 mL d'archives ont été collectés, soit 133 boîtes correspondant à 13 versements. Les services concernés sont : deux crèches, Collecte et valorisation des déchets, Ressources humaines, Direction générale, Communication, Voirie, Finances, GEMAPI et Habitat.

Éliminations

4,47 tonnes d'archives ont été détruites lors de la campagne d'élimination 2025, comprenant les archives de la communauté de communes et de 9 communes.

Cela représente une benne de 13 m3 :

- 13,65 mL de la CCV
- 28,88 mL de l'ancienne CCV
- 63,05 mL d'archives communales

Classement

Le classement des archives collectées a fait croître le fonds de la CCV, en passant de 23,6 mL à 31,46 mL. Toutes les archives papier ont été classées et ajoutées aux instruments de recherche. Le volume total conservé est 191,85mL dont 50,9mL d'archives éliminables à terme et 140,95mL d'archives à conserver définitivement.

Communication

9 demandes de recherche en interne ont été reçues. Ces demandes provenaient à 62% des ressources humaines. Sur ces 9 demandes, 7 dossiers ont été communiqués. Les 2 autres sont restés introuvables, il s'agit de dossiers électroniques.

Conservation

Le local est composé de 421,4 mL de rayonnage mobile, répartis dans deux pièces A et B. La pièce A dispose de 238,7mL de rayonnage dont 109,49mL sont occupés et 129,21mL disponibles. La pièce B dispose de 182,7mL de rayonnage dont 82,36mL sont occupés et 100,34mL disponibles. Sur l'ensemble du local, 191,85mL sont occupés et 229,55mL sont disponibles.

Conseil

2 ateliers de sensibilisation aux archives ont été organisés lors du Digital Clean Up 2025. 43% des agents y ont participé, contre 30% lors de l'édition précédente. Après avoir audité toutes les mairies du territoire sur leur besoin en archivage, un guide d'archivage à destination des communes a été rédigé. Ce document a pour vocation d'être un référentiel. Il est composé de fiches pratiques, notamment pour le récolement réglementaire obligatoire dans le contexte électoral en 2026. Le service archives a été sollicité pour des conseils sur différents sujets par plusieurs services producteurs en interne, notamment lors des versements.

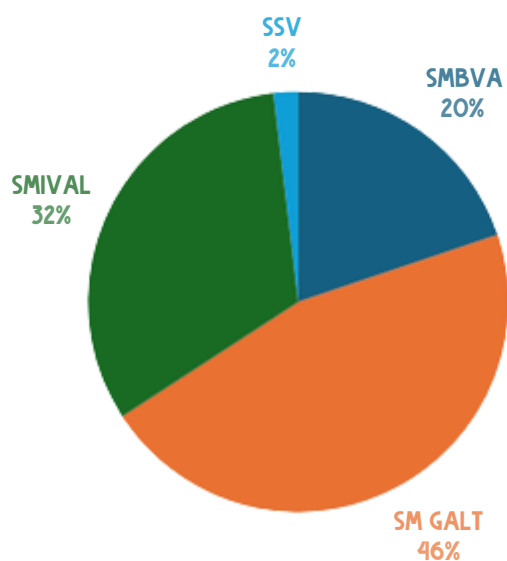
/ GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION CONTRE LES INONDATIONS (GEMAPI)

La compétence GEMAPI, confiée à la CCV depuis le 1er janvier 2018, a été transférée à quatre syndicats de bassin versant :

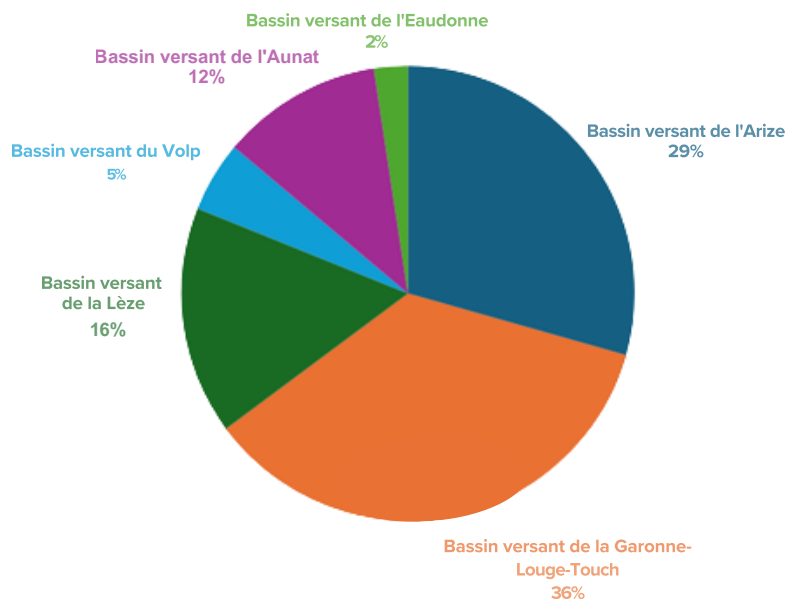
- Le SM GALT (Syndicat Mixte Garonne, Aussonnelle, Louge, Touch)
- Le SMBVA (Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arize)
- Le SMIVAL (Syndicat Mixte de la Vallée de la Lèze)
- Le SSV (Syndicat Salat Volp)

En 2025, la contribution aux quatre syndicats s'élevait à 193 743 €, contre 214 057 € en 2024. Cette baisse s'explique par une diminution de l'activité du SMBVA en 2025.

CONTRIBUTION 2025 DE LA CCV



RÉPARTITION HYDROGRAPHIQUE DU VOLVESTRE



©Office de Tourisme du Volvestre

Des rencontres bilatérales avec les directeurs des syndicats de rivière ont permis d'échanger sur les enjeux du territoire de la CCV, mais aussi d'identifier la CCV comme un partenaire clé sur la GEMAPI, ainsi que sur des thématiques étroitement liées, comme la voirie pour la gestion des ruissellements et des eaux pluviales.

Des échanges sur la GEMAPI ont également été organisés avec 16 des 32 maires des communes de la CCV, en particulier avec les communes riveraines de la Garonne et de l'Arize, dans le but d'identifier les problématiques liées aux effondrements de berges.

Concernant la réorganisation de la gouvernance du bassin versant de l'Arize pour la mise en place de la compétence « PI » (prévention des inondations), 2 réunions d'information et d'échange ont été organisées afin d'accompagner les élus délégués au SMBVA dans leur choix d'orientation.

Enfin, 3 commissions GEMAPI se sont tenues en 2025. L'objectif de la commission GEMAPI est d'informer ses membres des actualités relatives à la GEMAPI, comme la réglementation ou la gouvernance aux différentes échelles, mais aussi d'assurer une consultation sur les choix et orientations de projets du territoire de la CCV.

Lors de la dernière commission GEMAPI de 2025 le 8 décembre dernier, un questionnaire a été proposé aux membres afin d'orienter les sujets traités vers les besoins et attentes des élus.

Suivi des travaux inscrits dans les Programmes Pluriannuels de Gestion (PPG) des quatre syndicats de rivière et des actions menées en 2025 :

- Sur la commune de Longages :
 - Suivi de la fin du chantier du pont des Chèvres et plantation de ripisylve avec le service voirie
 - Enlèvement d'un embâcle au pont de Cerni
- Restauration du ruisseau de la Coquère à Carbonne : arrachage du myriophylle du Brésil (plante invasive), curage, mise en place d'un nouveau lit de galets afin de favoriser le bon écoulement de l'eau (portage SM GALT).
- Sécurisation des berges de la Garonne à Salles-sur-Garonne par la régulation de la végétation contribuant à l'érosion.
- Gestion courante des milieux aquatiques et prévention des inondations (portage SM GALT).
- Accompagnement de la mairie de Rieux-Volvestre à la suite de l'effondrement de deux habitations en bord d'Arize, sur le volet GEMAPI.
- Contribution active au projet européen « SpongeWorks », qui consiste à mettre en place des mesures "éponges" sur le bassin de la Lèze, ainsi qu'au projet Educ'Eau, notamment par l'identification d'un circuit de randonnée pédestre autour de la Lèze sur la commune de Saint-Sulpice-sur-Lèze, en collaboration avec l'OTI (portage SMIVAL).

À noter : la réalisation d'une cartographie détaillée spécifique à la GEMAPI, en collaboration avec le technicien SIG de la CCV.

Accompagnement au choix de la prise de compétence eau et assainissement

Une synthèse des présentations réalisées en conseil communautaire en 2024 par les quatre syndicats exerçant la compétence sur les communes du territoire de la CCV, ainsi que de l'évolution de la réglementation, a été présentée aux élus de la CCV.

/ RESSOURCES HUMAINES

Composition de la Direction des Ressources Humaines :

- 1 directrice
- 2 gestionnaires
- 1 chargée de prévention des conditions de travail et des risques professionnels

En 2025, la Commission RH s'est réunie 3 fois, abordant les points suivants :

- Conventions de mise à disposition de services dans le cadre de la compétence "entretien de la voirie"
- Fermetures annuelles des France services
- Jours fériés et ponts 2025
- Modification du RIFSEEP
- Compte Personnel de Formation
- Promotions internes 2024 : bilan
- Géolocalisation des bennes à ordures ménagères
- Fermeture annuelle du Relais Petite Enfance (RPE)
- Refonte des horaires d'ouverture de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI)
- Horaires d'été (services voirie et déchetteries)
- Horaires de travail d'un agent du RPE
- Modification temporaire des horaires des agents de la voirie et des bâtiments/équipements
- Jours fériés et ponts 2026
- Assurance statutaire
- Demandes RH 2026

Les effectifs de l'EPCI

La Direction des Ressources Humaines assure, au 31 décembre 2025, le suivi de **81 agents** répartis comme suit :

	2025	2024	2023	2022	2021
Agents en position d'activité (tous statuts)	81	89	143	156	149
Dont fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	54	57	86	100	98
Dont contractuels occupant un emploi permanent	8	9	7	4	4
Dont contrats de droit privé (PEC)	0	0	0	0	0
Dont autres contractuels (remplaçants, saisonniers)	19	23	49	51	44
Agents en détachement (dont détachement d'office)	35	37			
Agents en disponibilité	8	7	11	9	10
Apprenti	0	0	1	1	2
Stagiaire rémunéré enseignement supérieur	1	3	0	0	1

Le **nombre de contractuels** recrutés au total en 2025 représente près de 70 contrats de travail préparés et autant de déclarations URSSAF réalisées par les gestionnaires RH.

La répartition par âge

- L'âge moyen des agents relevant du statut de la FPT est de 49 ans.
- L'âge moyen des agents contractuels est de 38 ans.
- L'âge moyen des femmes est de 48 ans.
- L'âge moyen des hommes est de 44 ans.

Les délibérations

21 délibérations ont été prises en 2025.

Accueil de stagiaires

SERVICES AUX PUBLICS	2 stagiaires non gratifiés et 1 stagiaire gratifié répartis comme suit : 2 au service France services (non-gratifié) 1 au service CTG (gratifié)
MULTI-SERVICES	1 stagiaire non gratifiés multi services (voirie, patrimoine, collectes et valorisation des déchets, services administratifs)
DIRECTION GÉNÉRALE	5 stagiaires non gratifiés répartis comme suit : 2 au service Accueil 2 au service Informatique 1 au service Communication
COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS	1 stagiaire non gratifié
TECHNIQUE	1 stagiaire non gratifié au Patrimoine
TOURISME	1 stagiaire gratifié et 2 non gratifiés

Les absences

Types d'absence	Agents statut FPT	Agents non titulaires sur emplois permanents	Agents non titulaires sur emplois non permanents
Maladie ordinaire	1806 jours (dont 660 de TPT)	81	405
Longue maladie, longue durée, grave maladie	365	0	0
Accident de travail (imputables au service ou au trajet), maladies professionnelles	265	0	54
Maternité, paternité, adoption	62	0	0
Autres raisons (ASA hors absences syndicales	17	3	17

Cela représente au total près de **184 documents** traités par les gestionnaires RH (cerfa d'arrêt de travail, demandes d'ASA, etc.). Par ailleurs, certains dossiers médicaux ont nécessité l'organisation de visites médicales chez des médecins experts, ainsi que des saisines des instances médicales placées auprès du CDG31.

La carrière

Sur l'année 2025, le suivi de la carrière des agents représente **375 actes** (arrêtés d'avancement d'échelon, de grade, de placement ou de reconduction en disponibilité, de réintégration, d'attribution de CIA, arrêtés de placement en télétravail, en maladie ordinaire, à demi-traitement, ainsi que de placement en détachement d'office des agents des crèches... hors contractuels de droit public).

Les formations

Types de formations (en nombre de jours)	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Formation d'intégration	0	0	0	0
Formation de professionnalisation 1er emploi	0	0	0	0
Formation de professionnalisation tout au long de la carrière, <i>dont formations hygiène et sécurité</i> :	49	44	155.50	248.5
• Sauveteur Secouriste au Travail (initiale)	8	10	14	32
• Sauveteur Secouriste au Travail (MAC)	2	1	5	8
• Autorisation de Conduite En Sécurité	0	0	27	27
• Formation Continue Obligatoire (PL)	0	0	15	15
• Habilitation électrique BOV et BR	0	0	10	10
• Manipulation des extincteurs	2	1.5	3.5	7
Préparation aux concours et examens pro.	0	7	1.5	23.5

Les organismes de formation privés

Certaines formations, spécifiques à un domaine ou non proposées par le CNFPT ont été réalisées auprès d'organismes privés.

Thématique	Nombre de jours de formation	Nombre d'agents concernés	Coût
Formation FCO	35h/agent	3	2 412 €
Formation ACES R482	2 jours	8	1 920 €
Formation habilitation électrique BR	1 jour	2	1 129 €
Formation habilitation électrique B0/H0	1 jour	3	640 €
Formation permis BE sans code	3 jours	1	830 €
Formation tondeuse autoportée	1 jour	2	600 €
Formation AIPR	1 jour	1	165 €
Accompagnement CODIR	13.5 jours	9	15 606 €
CPF Formation Français	20.5 jours	1	2 335 €
CPF Formation bureautique	8.5 jours	1	1 190 €
SST	1 jour	8	0 €
Coût total			26 827 €

L'adhésion au CNAS

Le coût annuel des adhésions s'élève à **23 137.33€**.

284 prestations ont été servies pour **53 utilisateurs actifs**, et **51 prestations** pour **7 retraités**.

Selon la catégorie des bénéficiaires, les prestations les plus sollicitées se concentrent sur les groupes suivants :

Actifs	Retraités
Aides (Handicap, Sport, Noël, rentrée scolaire, études supérieures, garde enfants, etc.) 60.87% Chèques vacances 7.97% Prêts 7.61% Cinéma 6.26% Voyage 3.31% Spectacles 2.38%	Aides (familiale, ménagère, départ retraite, séjour vacances, etc.) 52.93% Chèques vacances 14.89% Cinéma 10.36% Parcs 9.41% Spectacles 4.18%

Protection Sociale Complémentaire (Santé – Prévoyance)

Les décrets n° 2021-1474 du 8 novembre 2021 et n° 2022-581 du 20 avril 2022, complétés par l'ordonnance n° 2021-175, instaurent l'obligation de la mise en place de la protection sociale complémentaire au sein de la fonction publique territoriale, selon deux échéances :

- au 1er janvier 2025 pour le risque prévoyance ;
- au 1er janvier 2026 pour le risque santé.

Au 31 décembre 2025, 33 contrats ont été souscrits au titre de la protection sociale complémentaire – santé.

Le coût annuel de la participation de l'employeur s'élève à **10 125 € brut**.

À la même date, 21 contrats ont été souscrits au titre de la protection sociale complémentaire – prévoyance. Le coût annuel de la participation de l'employeur s'élève à **3 570 € brut**.

Budget et rémunérations

Budget : Chapitre 012 - Réalisé 2025 : 4 209 969 €

L'année 2025 aura été marquée par différents dispositifs ou mesures ayant impacté les rémunérations, au 1er janvier 2025 :

- Réactualisation de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG ;
- Augmentation de 3 % de la cotisation CNRACL.

Enfin, en lien avec le RIFSEEP, l'intercommunalité a versé 25 263 € au titre du Complément Indemnitaire Annuel (CIA 2024). La périodicité de versement de cette partie du régime indemnitaire est fixée au mois de novembre de l'année N+1.

Inclusion

FIPHFP

À titre informatif, la communauté de communes n'est pas redevable de la cotisation du FIPHFP en 2025. Compte tenu de son effectif, elle doit employer 6 % de personnels RQTH, taux qu'elle dépasse. Ainsi, **13 agents** bénéficiant de cette reconnaissance exercent leurs fonctions au sein de l'EPCI et sont maintenus dans leur emploi, avec, le cas échéant, des aménagements de poste ou des formations nécessaires à ce maintien.

Travaux d'Intérêt Général (TIG)

En 2025, 1 personne a été accueillie au sein des services de la communauté de communes.



©Office de Tourisme du Volvestre



©Office de Tourisme du Volvestre

Les projets menés en 2025

Déploiement du SIRH

En 2025, la communauté de communes a déployé son nouveau Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH). Ce logiciel a permis d'optimiser progressivement la pratique de la gestion des ressources humaines.

La mise en place de la dématérialisation des demandes de congés et des entretiens professionnels a été effectuée pour certains services. Cette phase de déploiement a permis de tester ces nouvelles fonctionnalités, d'identifier les ajustements nécessaires et de sécuriser leur utilisation.

La généralisation de ces outils à l'ensemble des services est programmée pour 2026.

Livret d'accueil

En 2025, le livret d'accueil mis en place au sein de la Communauté de Communes du Volvestre en 2024 a fait l'objet de mises à jour, afin de garantir la fiabilité des informations transmises et de tenir compte des évolutions au sein de l'établissement.

Ce document facilite l'intégration des nouveaux agents en présentant le fonctionnement de l'établissement, ses valeurs et les ressources disponibles. Ses mises à jour renforcent son efficacité et garantissent un accompagnement de qualité dès leur arrivée.

Semaine des métiers de la Fonction Publique Territoriale

À l'occasion de la Semaine des métiers de la Fonction Publique Territoriale, organisée par la Mission Locale Haute-Garonne et le CDG31, la Communauté de communes du Volvestre a accueilli 7 jeunes de 16 à 23 ans pour une journée d'immersion.

Au programme : des échanges avec une quinzaine de professionnels (RH, finances, petite enfance, voirie, patrimoine, déchets, tourisme, informatique, communication, France services, GEMAPI).

Cette initiative visait à faire découvrir la diversité des métiers territoriaux et à susciter des vocations autour des valeurs de sens et d'engagement collectif.

Instances paritaires

Le Comité Social Territorial (CST)

Le CST s'est réuni 3 fois en 2025 et a abordé différents points (liste non exhaustive) :

- Conventions de mise à disposition de services dans le cadre de la compétence « Entretien de la Voirie »
- Fermetures annuelles des France Services
- Jours fériés et ponts 2025
- Modification du RIFSEEP
- Géolocalisation des BOEM
- Fermeture annuelle du RPE
- Refonte des horaires d'ouverture de l'OTI
- Horaires d'été (services Voirie et Déchetteries)
- Horaires de travail d'un agent du RPE
- Règlement de collecte
- Modification temporaire des horaires des agents de Voirie et des Bâtiments/Équipements
- Jours fériés et ponts 2026

Prévention des risques professionnels

Depuis 2001, les employeurs territoriaux sont tenus d'élaborer et de mettre à jour chaque année le « **Document Unique** ». Ce document recense les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.

Plus qu'une simple formalité, il constitue un véritable levier pour **renforcer la sécurité et améliorer les conditions de travail**. Investir dans la prévention contribue non seulement à optimiser le fonctionnement de l'intercommunalité, mais aussi à valoriser son expertise et à renforcer la cohésion sociale.

Conformément à cette démarche, la communauté de communes a adopté cet outil fin 2018, en partenariat avec les services du Centre de Gestion. Afin de garantir son efficacité, ce document est actualisé chaque année, en tenant compte des améliorations mises en place pour réduire les risques professionnels.

En outre, plusieurs éléments témoignent aujourd'hui de l'engagement de l'intercommunalité en faveur de la prévention des risques :

- **Prévention des risques liés au travail en période de fortes chaleurs**

Une attention particulière a été portée aux conditions de travail lors des épisodes de fortes chaleurs, notamment pour les agents exposés. Durant l'été 2025, une période test d'adaptation des horaires a été mise en place.

- **Prévention et sécurité incendie**

Des guides-files et serre-files ont été désignés dans les bâtiments communautaires afin d'assurer une évacuation sécurisée en cas d'alerte. Par ailleurs, une formation à la manipulation des extincteurs a été organisée : 11 agents ont été formés.

- **Formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST)**

La CCV poursuit les actions de formation en matière de secours à la personne, et 8 agents ont été formés au rôle de Sauveteur Secouriste du Travail.



©Mathieu Calviac

/ FINANCES

Composition de la Direction des Finances :

- 1 directeur
- 2 gestionnaires comptables
- 1 chargée de la commande publique

Un **budget principal** et **8 budgets annexes** (tourisme, hôtel d'entreprises et 6 zones d'activités) composent le budget de l'intercommunalité.

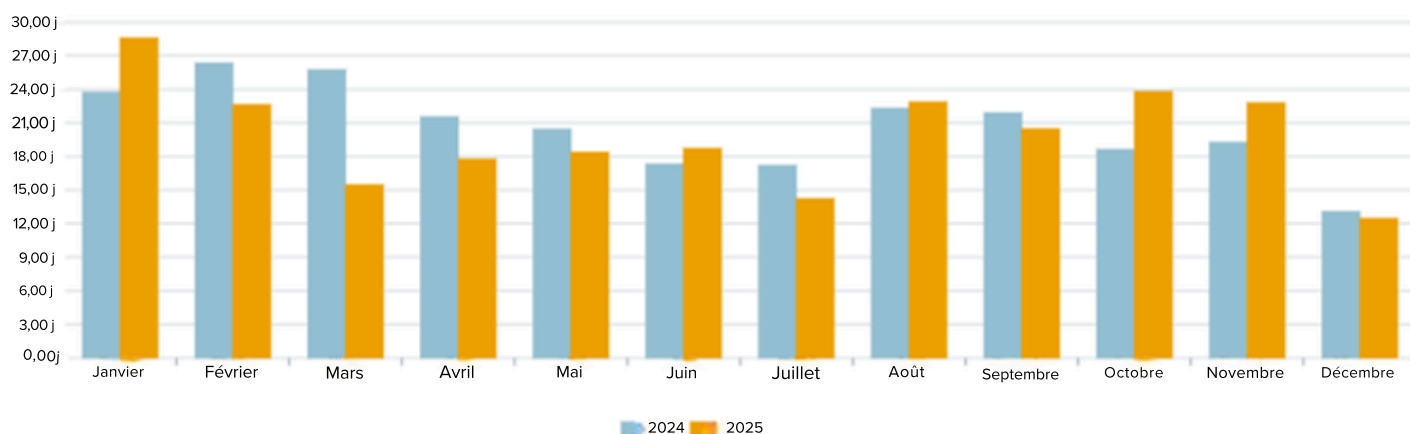
Écritures comptables

- 2020 : 1 661 titres - 7 041 mandats
- 2021 : 2 055 titres - 7 756 mandats
- 2022 : 1 576 titres - 8 162 mandats
- 2023 : 1 701 titres - 8 386 mandats
- 2024 : 1 091 titres – 7 627 mandats
- 2025 : 1 005 titres – 7 898 mandats

Délai global de paiement (en jours)

19,20 jours en 2025

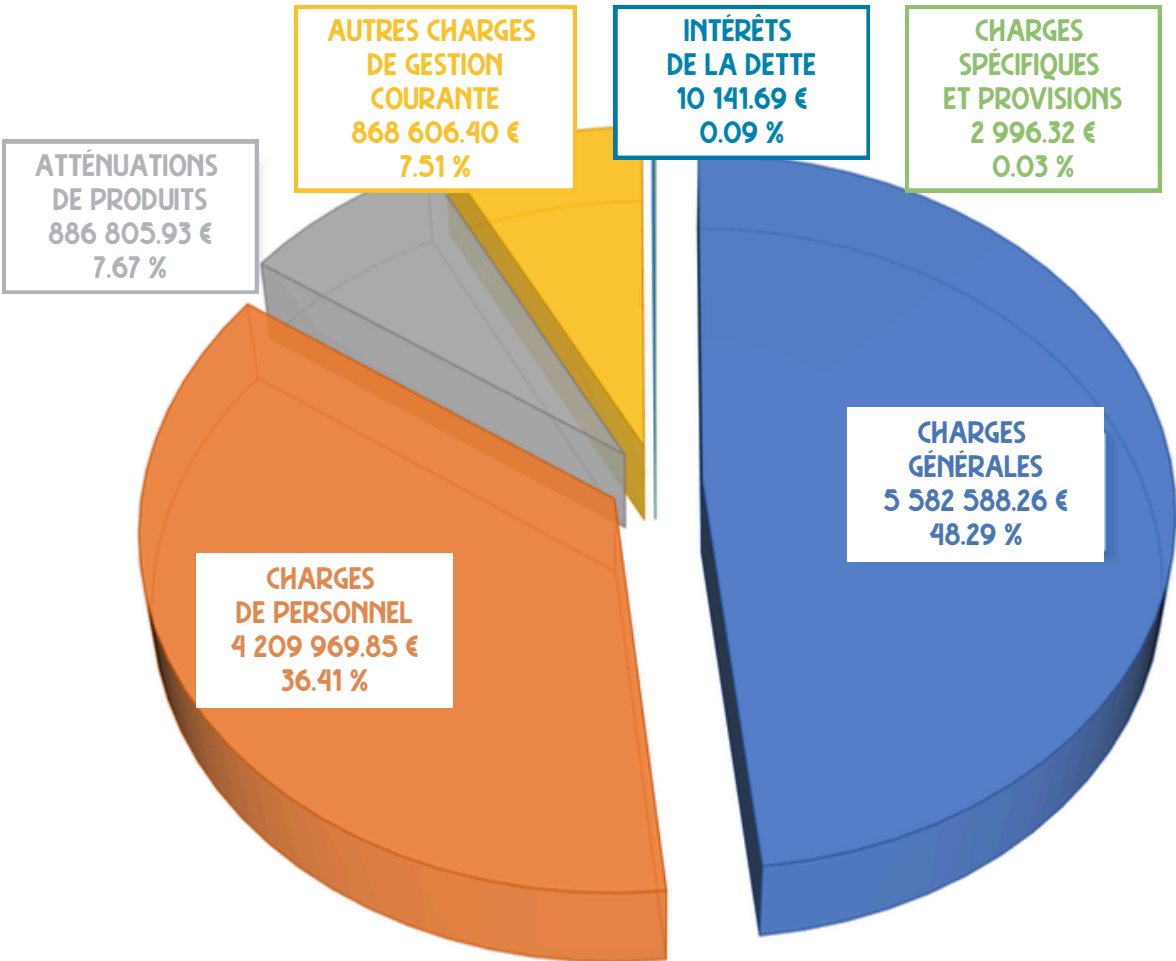
Le délai global de paiement



Réalisé 2025

		DÉPENSES		RECETTES	
		Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Budget Principal		12 081 069,10 €	4 804 497,63 €	13 975 772,45 €	4 483 089,83 €
Budgets Annexes	Tourisme	205 475,32 €	9 369,94 €	207 488,08 €	15 738,63 €
	Hôtel d'entreprises	136 338,58 €	304 88,17 €	186 240,07 €	100 241,73 €
	Activestre 1	69 732,00 €	91 988,16 €	91 988,16 €	69 732,00 €
	Activestre 2	1 074 811,37 €	285 966,28 €	738 036,95 €	1 072 122,85 €
	Naudon	333 418,69 €	344 196,56 €	763 621,58 €	322 652,77 €
	Penelle	93 623,50 €	76 384,21 €	76 384,75 €	93 623,50 €
	Capens	81 734,21 €	81 872,64 €	81 734,21 €	81 734,21 €
	Lavelanet	250 069,66 €	554 369,00 €	- 305 846,34 €	362 539,34 €

Dépenses de fonctionnement



Taux de fiscalité

Taxes	Taux en %
Cotisation foncière économique	14.29
Cotisation foncière économique de zone	31.20
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	37.98
Taxe foncière sur les propriétés bâties	7.05
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	Taux cible : 8.11

Fonds de concours versés aux communes

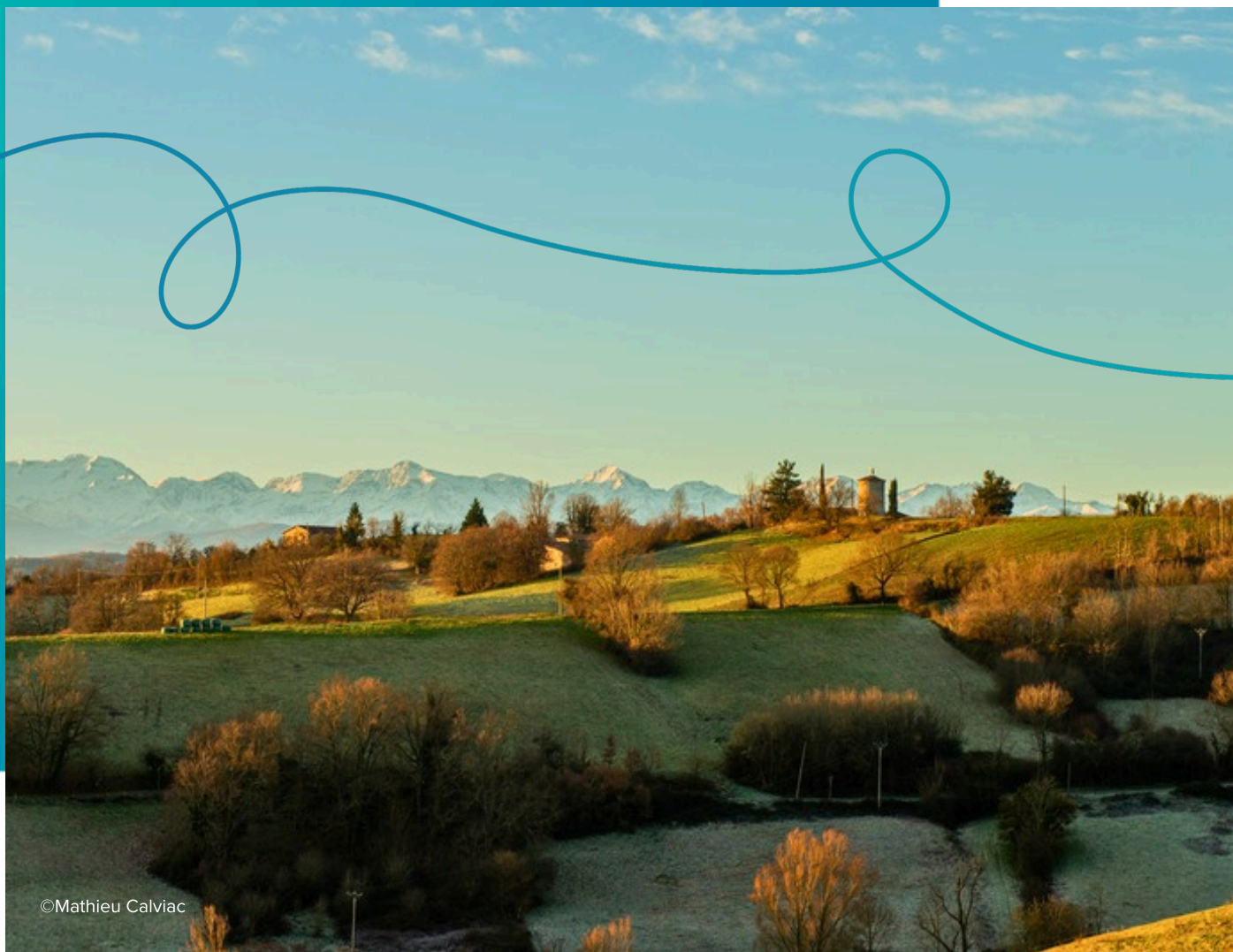
19 communes ont bénéficié en 2025 d'un fonds de concours communautaire pour leurs dépenses d'investissement, représentant un montant global de **341 570,64€**.

Endettement

Le remboursement de l'annuité de la dette du budget principal (remboursement des intérêts et du capital de la dette) est de **122 112 €** en 2025.

L'encours de dette consolidée sur l'ensemble des budgets de la CCV est de **521 883 €** au **31 décembre 2025** :

- Budget principal : 301 205 €
- Budget annexe Activestre 2 : 18 066 €
- Budget annexe Naudon : 202 612 €



/SERVICES AU PUBLIC

Composition des Services au public :

- 1 directrice
- 1 responsable du Guichet Unique Petite Enfance
- 1 responsable et 1 animatrice du Relais Petite Enfance
- 1 responsable et 4 conseillères France services

6 commissions :

- 3 pour la Petite enfance
- 2 pour l'Accessibilité des services au public

Mission de cette direction :

Proposer un accès simplifié aux services publics via les modes d'accueil de la petite enfance, France services et la Convention Territoriale Globale.

La direction des Services au public regroupe :

- Dans le cadre de la petite enfance : **le Guichet unique Petite Enfance, le Relais Petite Enfance, l'accueil collectif via six crèches** en délégation de gestion à la Mutualité Française de Haute-Garonne, ainsi que les actions de soutien à la parentalité ;
- **France services**, pour l'accès aux droits ;
- Et la **Convention Territoriale Globale (CTG)** qui anime en transversalité et coordonne le projet social de la CCV.

Politiques publiques :

- Dans le cadre de la **loi pour le plein emploi du 8 décembre 2023**, et en lien avec la mise en place du Service public de la petite enfance, les communes sont devenues Autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant (AOJE). À ce titre, elles ont pour missions de recenser les besoins, d'informer et d'accompagner les parents, de planifier l'évolution des places d'accueil et de soutenir la qualité des modes d'accueil. **Une modification des statuts de la CCV a été proposée afin que les communes, par délibération, transfèrent cette compétence à la CCV à compter du 1er janvier 2025.**
- La **MSA, via la Charte territoriale avec les familles en Volvestre**, participe au développement de services et de solidarités en direction des familles, notamment celles et les publics fragilisés par l'insuffisance de services en milieu rural (30 000 € alloués au territoire de 2025 à 2027).



©Mathieu Calviac



©Mathieu Calviac

Mission de France services

Accueillir et accompagner les usagers dans la réalisation de leurs démarches administratives du quotidien, notamment dématérialisées, au sein d'un guichet unique. Orienter les usagers et les mettre en relation avec les partenaires et administrations concernés pour les démarches plus complexes.

Amélioration de la qualité de service

Continuité du service et stabilisation de l'itinérance

Le premier trimestre 2025 a été consacré à la réorganisation de l'itinérance à la suite du bilan 2024 et du recrutement d'un agent conseillère FS. Cette réorganisation a permis de stabiliser l'itinérance sur 15 communes (retrait de la commune de Gouzens) à compter de mars 2025.

Une dynamique au-delà des murs

L'équipe de France services du Volvestre répond activement aux sollicitations externes et s'inscrit dans une dynamique partenariale forte :

- **Rencontre départementale des France services de la Haute-Garonne en mars 2025.** À l'issue de cette journée, la France Services de Carbonne a été sélectionnée pour accueillir une délégation nationale et départementale du dispositif France Services (ANCT et Préfecture). Cette visite institutionnelle a permis de valoriser le fonctionnement de France services du Volvestre et la qualité du service rendu.
- **Les ateliers PASIP (Premiers Accueils Sociaux Inconditionnels de Proximité)**, pilotés par la Maison des Solidarités, ont renforcé la connaissance mutuelle entre professionnels et la découverte des services du territoire. Une feuille de route et un bilan en janvier 2026, avec la participation de France Services du Volvestre, prépareront une action commune pour les Journées nationales France Services en octobre 2026.
- **« Aller vers » et « faire venir » :** temps de rencontres avec le public de l'Épicerie solidaire à Rieux et d'Emmaüs à Carbonne. Ces interventions visent à lutter contre le non-recours aux droits et à prévenir les ruptures de droits liées aux démarches administratives. Dans la même logique, la France services accueille et anime également des ateliers avec Wimoov (partenaire mobilité), auprès d'un public de 16-25 ans suivi par la Mission Locale.

La satisfaction des usagers

Pour améliorer l'accueil, notamment en périodes de surfréquentation, les espaces ont été réorganisés et un dispositif de préenregistrement mis en place. Depuis juillet, les retours sont très positifs et l'utilisation des ordinateurs en libre-service a doublé (311 demandes contre 161 en 2024). La borne de satisfaction Civiliz de Carbonne affiche 97,4% de satisfaction et la note Google est de 4,3/5. Un usager résume bien le travail de l'équipe : « Merci d'exister pour tous les naufragés du net. »

De nouveaux partenaires

L'URSSAF (opérateur national) et le GEST (partenaire local) ont rejoint le réseau. Désormais, 8 opérateurs nationaux et 12 partenaires locaux sont présents à France services.

L'activité de France services

Publics accueillis :

Au total, 11 068 personnes se sont adressées à France services pour un total de 14 323 accompagnements réalisés. Le public accueilli est âgé de 15 à plus de 85 ans.

Le profil type de l'utilisateur en 2025 est le suivant :

- 28 % sont des retraités
- 96 % ont besoin d'aide pour la réalisation de leurs démarches
- 20 % ont entre 55 et 64 ans
- 54 % sont des femmes

La méconnaissance des droits et aides peut provoquer non-recours, abandon ou rupture de droits. Les principaux obstacles sont : maîtrise insuffisante du numérique, complexité des démarches, isolement et difficultés de mobilité.

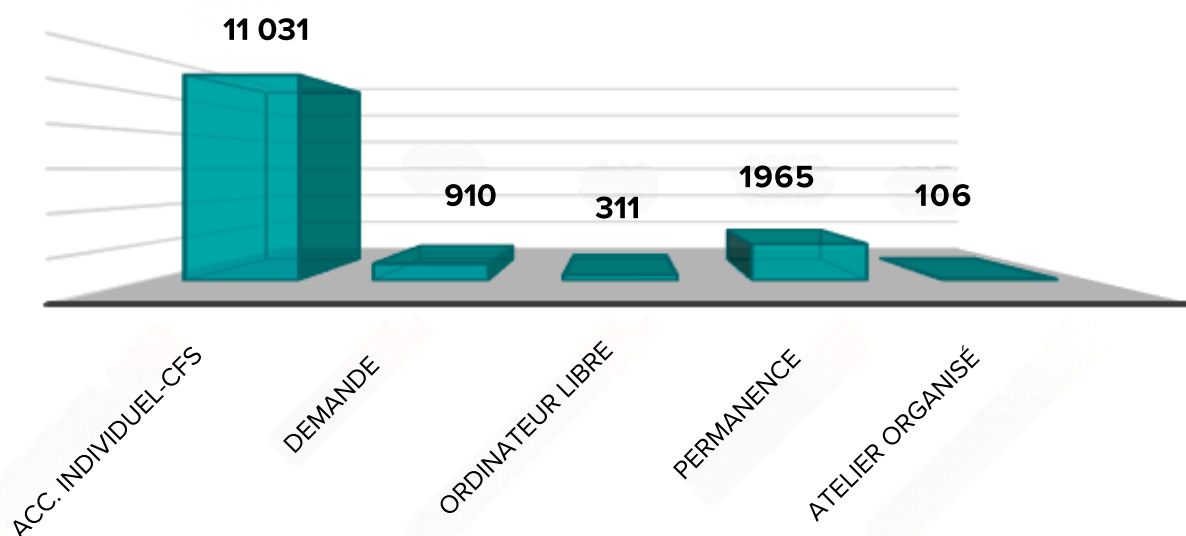
Volume d'activité :

France services du Volvestre (sites + itinérance) enregistre **entre 700 et 1 400 demandes par mois** (pic à 1 454 demandes en avril, période déclarative de la DGFiP, et demande plus accrue durant le 1er semestre).

Typologie et évaluation de l'activité :

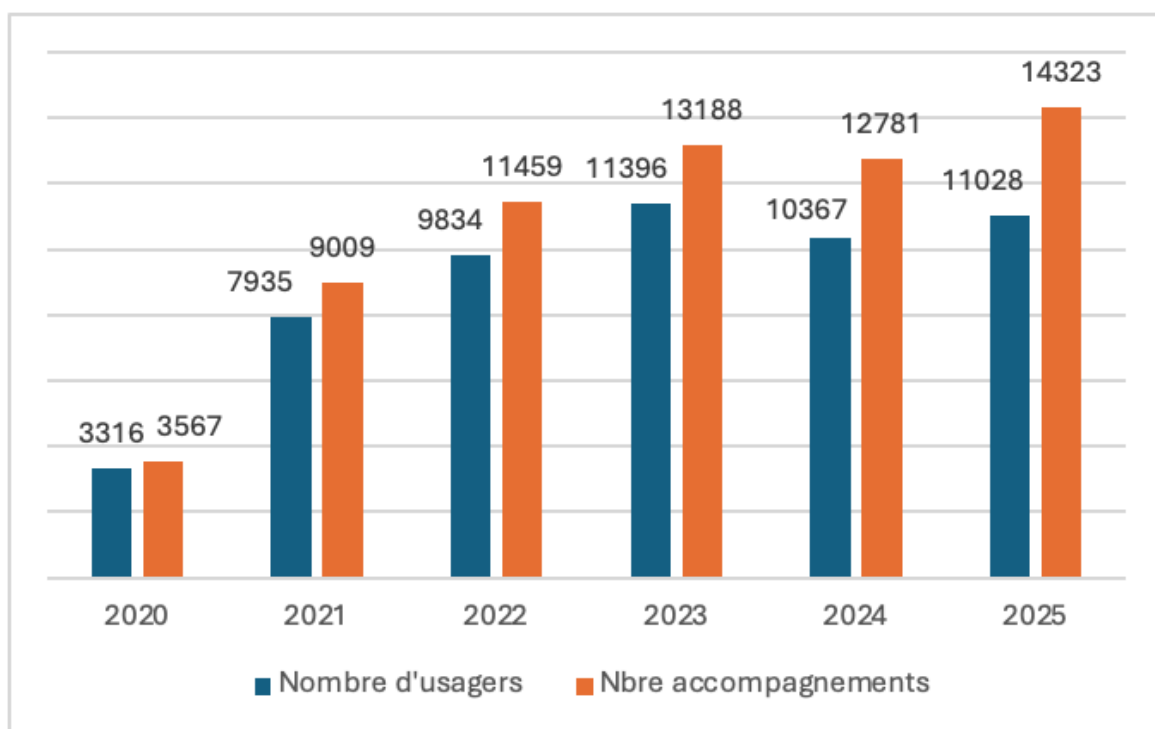
82 % des accompagnements **sont réalisés sans rendez-vous** sur les horaires d'ouverture.

Type d'accompagnement



Evolution de l'activité :

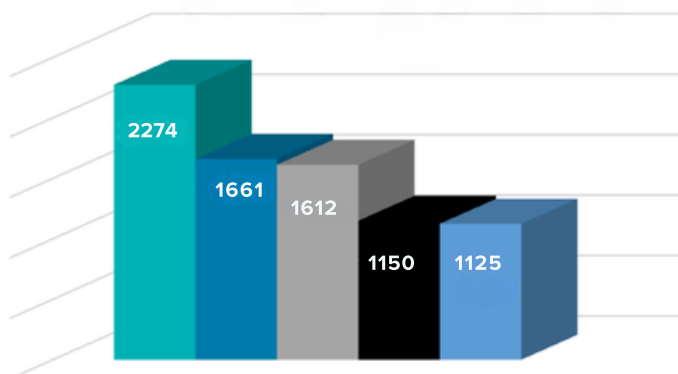
En 2025, le service a accueilli 4% d'utilisateurs supplémentaires et réalisé 12% de démarches en plus par rapport à 2024.



Classement par opérateurs nationaux :

TOP 5 DES OPÉRATEURS NATIONAUX

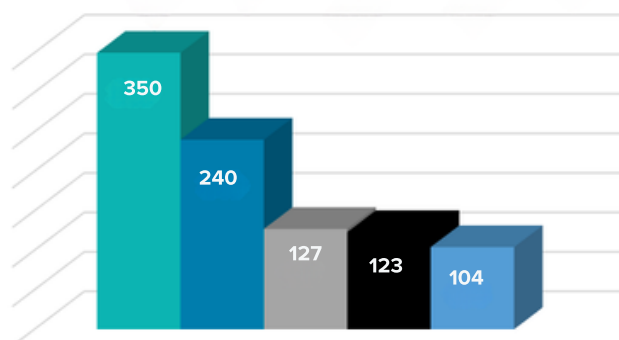
DGFIP ■ CARSAT ■ FRANCE TITRES ■ CPAM ■ CAF ■



Classement par partenaires locaux :

TOP 5 DES PARTENAIRES LOCAUX

AGIRC ARRCO ■ AFIDEL ■ OBJECTIF RENO ■ MISSION LOCALE ■ MAIRIE ■



/ GUICHET UNIQUE PETITE ENFANCE

Mission du Guichet Unique :

Positionné sur le territoire comme **l'unique point d'entrée des familles en matière d'information sur l'ensemble des modes d'accueil**, le Guichet Unique Petite Enfance accompagne les parents et futurs parents dans leur recherche, dans le choix de la solution la plus adaptée, et assure un suivi.

Il gère la liste des demandes de préinscription et organise l'attribution des places en crèche. Il alimente l'Observatoire de la petite enfance en données et, en lien avec les partenaires locaux, coordonne des actions de soutien à la parentalité sur le territoire.

Le Guichet Unique a ouvert le 1er janvier 2025. Il s'agit donc de sa première année d'activité.



Gestion des demandes de pré-inscription dans les crèches intercommunales

Recensement des demandes

- 182 demandes d'accueil collectif enregistrées en 2025
- 60 rendez-vous physiques réalisés
- 230 premiers contacts (mails et appels téléphoniques) pour informer et orienter les familles

Attribution des places

- Au total, 188 dossiers ont reçu une proposition de place en crèche en 2025, dont 137 réponses favorables.
- Lors de la première attribution, en février 2025, 101 dossiers ont été attribués :
 - Rieux : 13
 - Saint-Sulpice-sur-Lèze : 14
 - Montesquieu-Volvestre : 13
 - Marquefave : 11
 - Longages : 19
 - Carbonne : 31

Au 31 décembre 2025, 88 dossiers sont inscrits sur la liste des préinscriptions pour une entrée en 2026.

Accompagnement des familles en situation particulière

Onze familles ont bénéficié d'une proposition positive :

- 3 concernant des enfants en situation de handicap
- 8 concernant des familles orientées par la PMI
- Une relance de suivi est effectuée chaque trimestre auprès des parents encore en recherche d'un mode de garde.



/ LE RELAIS PETITE ENFANCE

Mission du Relais Petite Enfance :

Assurer l'accompagnement et la professionnalisation des assistants maternels (AM), organiser des animations à destination des AM et des enfants, et informer les parents sur leur rôle de parent employeur. Les locaux sont situés à Longages et l'itinérance se déroule sur 5 communes. Le RPE a été ouvert 233 jours au cours de l'année 2025.

Information et accompagnement des familles

En 2025, 213 contacts avec les familles ont été recensés (par téléphone, mail ou sur rendez-vous) :

- 42 contacts pour la recherche d'un mode de garde
- 171 contacts concernant le rôle de parent employeur (aspects juridiques)

Information et accompagnement des professionnels

Sur le territoire, au 31 décembre 2025, 120 assistants maternels ont exercé (13 départs et 12 arrivées). Six MAM sont présentes, dont deux nouvellement installées : à Noé (janvier 2025) et à Mauzac (septembre 2025). On compte 408 agréments (MAM comprises), soit 32 de plus qu'en 2024, dont 5 AM supplémentaires.

Informations, rencontres et échanges

120 AM ont fréquenté ou contacté le RPE tout au long de l'année (+10 % par rapport à 2024).

Accès à la formation

Le RPE organise différents temps de formation en proximité, en soirée ou en semaine :

- Conférence sur la Violence Éducative Ordinaire (VEO) : 21 AM présentes
- Conférence sur le développement psychosocial du jeune enfant : 25 AM présentes
- Réunion de rentrée : 23 AM présentes
- 6 séances de Groupe d'Analyse des Pratiques Professionnelles : 10 AM présentes
- Formation Sauveteur Secouriste du Travail (Croix-Rouge française) – recyclage : 19 AM présentes
- Formation « 1 mot, 1 signe » niveau 1 : 5 AM présentes

Temps d'animations

- 171 séances en itinérance et 149 à Longages, réunissant 82 AM et environ 325 enfants.
- La baisse des temps d'animation s'explique par trois facteurs : l'augmentation des temps forts programmés sur les créneaux d'animation quotidienne, l'absence d'AM lors de certaines séances (non comptabilisées) et la mise en place d'une gestion informatisée permettant une meilleure comptabilisation.



©Mathieu Calviac



©Mathieu Calviac

Événementiels

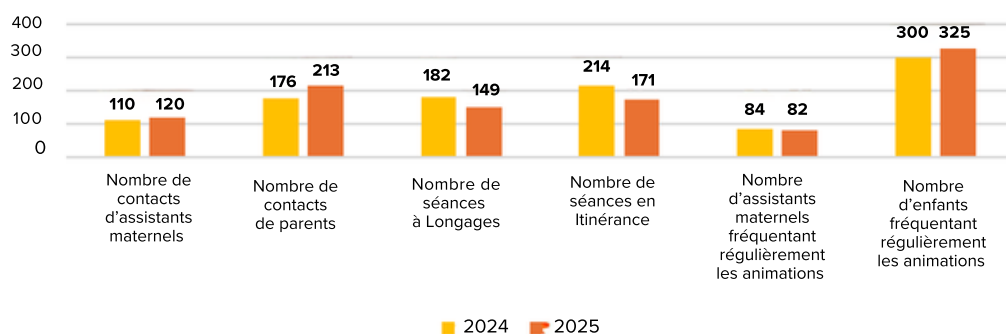
- Chasse aux œufs à Noé : 34 AM présentes
- Participation à la 2^e édition de la « Semaine nationale de la Petite Enfance » (mars 2025)
- Intervention d'une artiste plasticienne sur les 4 animations de Longages et les 5 animations en itinérance
- Portes ouvertes pour les parents et AM : 14 parents et 5 AM présents
- Fête de fin d'année scolaire : 39 AM présentes
- Sortie au Domaine des Oiseaux à Mazères : 8 AM présentes
- Pique-nique géant au complexe des Pyrénées à Lafitte-Vigordane : 21 AM présentes
- Lecture avec la médiathèque de Longages (une fois tous les 2 mois)
- Sortie dans la nature au lac de Peyssies : 14 AM présentes
- 2^e édition des « Journées des familles » à Lafitte-Vigordane (novembre 2025)
- Spectacle de Noël à Lafitte-Vigordane : 50 AM et 127 enfants présents

Valorisation du métier d'assistant maternel

- Accueil de l'exposition itinérante « Chez l'assistant maternel : un quotidien unique » dans 10 lieux (médiathèques, France Services, mairies)
- Exposition des toiles « 100 cm² » réalisées par les enfants dans une galerie d'art au Carla-Bayle (Ariège)
- Enregistrement de l'émission Radio Galaxie sur le métier d'assistantes maternelles à domicile et en MAM (novembre 2025)
- Exposition dans les 4 vitrines de commerces à Carbonne (novembre 2025) des toiles XXL réalisées par les enfants et leurs AM
- Présentation du métier d'AM auprès des jeunes en lien avec la Mission Locale et lors du rendez-vous des métiers à Carbonne
- Participation à l'organisation de la journée du Réseau 31 départemental CAF pour les animatrices de RPE (prévue en 2026), mettant en avant les actions d'éveil artistique et culturel à destination des enfants accueillis chez les AM



Evolution de l'activité du RPE



/ PROJETS PETITE ENFANCE

Mise en place du Service Public de la Petite Enfance (SPPE)

Les statuts de la Communauté de Communes du Volvestre ont été modifiés en janvier 2025. En devenant Autorité Organisatrice de l'Accueil du Jeune Enfant (AOJE), la CCV a désormais pour mission d'émettre un premier avis décisif sur tout projet d'implantation d'un nouvel EAJE sur le territoire.

En 2025, deux projets de micro-crèches ont été déposés et ont reçu un avis favorable des élus :

- une micro-crèche a ouvert à Capens en septembre 2025 ;
- la seconde, située à Peyssies, prévoit une ouverture au 1er janvier 2027.

Mise en place de l'Observatoire des familles

Un recueil de données démographiques et sociales, ainsi que de données relatives à l'activité des modes d'accueil, est mené auprès des mairies, de la CAF, de la PMI et à partir des différentes bases de données disponibles, afin de construire et d'alimenter un diagnostic de territoire.

/ CRÈCHES AVEC LA MUTUALITÉ FRANÇAISE HAUTE-GARONNE

Six crèches du territoire sont gérées, dans le cadre d'une délégation de service public, par la Mutualité Française Haute-Garonne depuis le 1er janvier 2024, représentant 178 agréments :

- **L'Île Ô Doudous** à Montesquieu-Volvestre : 20 agréments
- **Les Petitouts** à Rieux-Volvestre : 25 agréments
- **Mousseline et Caramel** à Carbonne : 45 agréments
- **Los Pitchouns** à Marquefave : 20 agréments
- **Les Lutins de la Lèze** à Saint-Sulpice-sur-Lèze : 25 agréments
- **Les Choupettes** à Longages : 43 agréments



Des travaux de rénovation énergétique ont été réalisés à la crèche de Saint-Sulpice-sur-Lèze.

Les nouveautés pédagogiques

- Mise en place de la période de familiarisation, durant laquelle les parents et l'enfant découvrent ensemble la structure et les professionnelles avant la séparation.
- Mise en place de GAPP pour les directrices.
- Création de groupes de travail au siège de la MFHG à Toulouse autour des RPS (directrices et coordination).
- Organisation de trois journées pédagogiques en 2025 à destination des équipes.



©Mathieu Calviac

Fréquentation des crèches intercommunales en 2025

Au total, 372 enfants ont été accueillis en 2025 (375 en 2024).

L'activité des crèches en quelques chiffres :

	Nombre jours d'ouverture réels	Nombre d'enfants	Heures facturées (évolution par rapport à 2024)	Heures réalisées	Taux facturation	Taux d'occupation
CARBONNE	225	102	90 068 (-3.24 %)	77 941 (-3 %)	115.5 %	74.13 %
MONTESQUIEU-VOLVESTRE	225	44	39 690 (-4%)	33 276 (+11.6 %)	119 %	80.18 %
MARQUEFAVE	225	38	40 121 (+ 4.5 %)	34 866 (+2 %)	115 %	81.05 %
RIEUX-VOLVESTRE	225	60	50 924 (- 3.7 %)	45 768 (-7.5 %)	111 %	78.72 %
SAINT-SULPICE-SUR-LÈZE	225	48	49 412 (+ 7.27 %)	43 853 (+6 %)	112.7%	76.39 %
LONGAGES	225	80	89 714 (+ 0.1 %)	77 966 (-7%)	115 %	84.30 %

En 2025, les 6 crèches enregistrent globalement une baisse du cumul des heures facturées et réalisées par rapport à 2024. Certaines structures ont rencontré des difficultés de fréquentation des familles sous contrat (Rieux-Volvestre, Longages, Carbone).

D'autres ont connu un second semestre plus laborieux, marqué par un absentéisme important en juillet, une diminution des listes d'attente et des désistements tardifs. Des places sont ainsi restées vacantes plusieurs semaines (Carbone, Saint-Sulpice-sur-Lèze).

Malgré cela, le nombre d'enfants accueillis augmente dans la majorité des structures, révélant un besoin réel de modes d'accueil. Cette demande s'accompagne toutefois d'une évolution des pratiques familiales, avec des engagements sur un nombre de jours hebdomadaires et des amplitudes horaires plus réduits.

Par rapport à 2024, on observe une nette progression du taux de facturation. Toutes les crèches présentent un taux supérieur à 111 %, dont quatre atteignent 115 % et une 119 %.

Cette situation illustre les difficultés rencontrées par les directrices pour compenser l'absentéisme ponctuel par des accueils occasionnels. Les pointages quotidiens montrent une augmentation des absences non anticipées, qui restent facturées (maladies avec jours de carence, congés pris au-delà des semaines autorisées).

Des ajustements seront mis en œuvre en 2026 par la MFHG pour répondre à cette problématique :

- réduction des jours de carence en cas de maladie ;
- ajout de cinq jours de congés flottants entre le 1er janvier et le 31 août ;
- possibilité de fractionner les congés en jours (hors semaines de fermeture).

Trois crèches présentent un taux d'occupation supérieur à 80 %. Les trois autres se situent entre 74 % et 78 %, ce qui reste satisfaisant au regard des difficultés de remplissage observées à la rentrée de septembre 2025.

Le suivi de la DSP (Délégation de service public)

L'EPCI assure le contrôle du bon déroulement de la délégation de service public et du respect du cahier des charges. Ce suivi a donné lieu à huit réunions (bilan annuel 2024, bilans trimestriels 2025, suivi RH).

Le suivi des travaux sur les bâtiments a également généré de nombreux échanges et interventions de la part des services techniques et du service Petite Enfance de la CCV.

Les temps forts réalisés par les équipes des crèches en 2025

Semaine nationale de la petite enfance - Travail préparatoire des équipes

Les professionnelles des crèches se sont réunies à plusieurs reprises pour préparer les différents espaces pédagogiques qu'elles ont animés lors des trois matinées de la semaine du 17 mars 2025.

Référentiel national de la qualité de l'accueil du jeune enfant

Publié en avril 2025, ce document officiel définit les bases d'un accueil de qualité, en structures collectives comme chez les assistants maternels. Centré sur les pratiques professionnelles, il sert à harmoniser et renforcer les actions auprès des jeunes enfants. Les crèches se l'approprient via des réunions inter-crèches mensuelles, permettant d'échanger sur les pratiques, d'analyser les exigences du référentiel et d'identifier des axes d'amélioration.

/ LES TEMPS FORTS PARENTALITÉ EN 2025

Semaine nationale de la petite enfance - Du 17 au 22 mars 2025

Cette 2^e édition, coorganisée par la Mutualité Française Haute-Garonne et le service Petite Enfance de la CCV, s'est tenue sur trois matinées réparties sur les communes de Saint-Sulpice-sur-Lèze, Carbonne et Montesquieu-Volvestre. Elle a mobilisé les professionnelles des six crèches du territoire, du RPE, du Petit Perchoir, de la MJC de Carbonne et de l'association Papoto. Des espaces d'exploration et d'expérimentation ont été proposés aux jeunes enfants accompagnés de leurs parents. Des intervenants extérieurs ont également animé des temps de lecture chantée et des ateliers de musicothérapie. **Au total, 468 personnes (217 enfants et 251 adultes) ont participé aux ateliers en libre accès.**

En 2025, la collaboration avec les médiathèques s'est consolidée. Des animations destinées au public de la petite enfance ont été proposées in situ à Noé, Saint-Sulpice, Mauzac et Longages, avec l'appui du service communication de la CCV. Cette dynamique partenariale a permis d'enrichir la programmation proposée aux familles.

Une conférence « L'égalité filles-garçons dès le plus jeune âge » a été proposée par le service Petite Enfance et animée par « Artémisia », cette conférence a réuni une trentaine de professionnels de l'accueil collectif et individuel ainsi que des partenaires du réseau Petite Enfance/Parentalité.

Les Journées des Familles, les 22 et 23 novembre 2025 – Lafitte-Vigordane

La Communauté de Communes du Volvestre a contribué à la coordination et à l'animation de cet événement porté par l'association Le Petit Perchoir et inscrit au plan d'action de la Convention Territoriale Globale.

L'objectif est de mobiliser les parents autour d'un temps éducatif et convivial en famille.

463 personnes ont été accueillies sur les deux journées, dont 180 lors des spectacles.

Au programme :

- espace « Bougeothèque » et manipulation du Petit Perchoir,
- espace motricité du RPE,
- course de draisiennes,
- ateliers créatifs,
- village Tibulle autour des émotions,
- spectacle clownesque,
- lectures par les médiathèques de Noé et Lafitte,
- animations contées et musicales de l'EVS,
- jeux de société,
- point d'information du Guichet unique de la petite enfance,
- espaces d'échanges autour de l'alimentation, de l'allaitement, du surmenage, de la séparation ou du handicap.

Cette manifestation confirme son ancrage territorial et son succès auprès des familles.

La co-construction de cet événement contribue à dynamiser le réseau parentalité et à l'ouvrir à de nouveaux partenaires : médiathèques, collectif Nous-Vous-Elles, Vélo 107, ludothèque HomoLudens, sage-femme de la CPTS, PRH 31.

Pour cette édition, les étudiants de l'Institut de formation des travailleurs sociaux LIMAYRAC ont participé à une démarche de recueil du vécu des parents sur le territoire.



/ CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

Signée le 13 mars 2024, la Convention Territoriale Globale (CTG) constitue un nouveau mode de contractualisation entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Sud (MSA), l'Éducation Nationale, le Département 31, la CCV et 15 communes exerçant la compétence enfance-jeunesse via des équipements d'accueil agréés par la CAF.

La CTG donne lieu à un projet social et éducatif global décloisonné et à un plan d'actions afin de :

- proposer une offre de services complète, innovante et de qualité aux familles ;
- renforcer la coopération des acteurs sur le territoire, la cohérence, l'efficacité et la lisibilité de l'action publique ;
- adapter les actions au territoire.

Participation et animation :

197 réunions ont été organisées : 94 dans le cadre de rencontres d'animation et d'ingénierie de projet, 57 dans le cadre du pilotage et 46 organisées par les partenaires.

Faits marquants :

- Modification des statuts de la CCV pour intégrer les missions d'autorité organisatrice de la Petite Enfance.
- Élaboration de l'observatoire de la Petite Enfance et des méthodes de diagnostic.
- Le schéma de développement des services de la Petite Enfance est en cours de validation auprès de la CAF, suite à la mise en place du SPPE.
- Mise en place d'un nouvel outil CAF, le Schéma de développement du Volvestre, permettant de répertorier tous les projets en matière de petite enfance, enfance, jeunesse et animation de la vie sociale, afin d'alimenter une vision globale annuelle de développement.
- Signature de la charte territoriale « Avec les familles du Volvestre » par la MSA le 13 novembre 2025.
- Réalisation du diagnostic sur les jeunes du Volvestre.

Actions menées en 2025 :

Axe 1 : Sécuriser et compléter l'offre de services en direction de l'enfance et de la jeunesse, favoriser les partenariats et la coopération, et bâtir une politique parentale à l'échelle du territoire

- Mise en réseau des coordinateurs enfance-jeunesse du territoire à travers le projet de concertation des jeunes.
- Élaboration du diagnostic des jeunes du Volvestre : 660 jeunes rencontrés, 311 questionnaires numériques collectés sur les thématiques des loisirs, centres d'intérêt, engagement, environnement, mobilité et orientation scolaire.
- Soutien au CCAS de Longages dans le cadre de la structuration d'un accueil collectif de mineurs.
- Soutien à la structuration de l'action jeunesse à Montbrun-Bocage.
- Soutien au service jeunesse de Montesquieu-Volvestre pour la rédaction de l'appel à projet CAF concernant l'aménagement d'une cuisine pédagogique.

Axe 2 : Coordonner et développer les différents modes d'accueil de la Petite Enfance, tous types de gestion confondus, et bâtir une politique parentale à l'échelle du territoire

- Suivi du service Guichet unique de la Petite Enfance.
- Soutien à la coordination des « Journées des Familles » en Volvestre.
- Soutien à la coordination de la « Semaine Nationale de la Petite Enfance ».
- Ingénierie de projet pour l'élaboration d'un Guide Parentalité en Volvestre.

Axe 3 : Organiser et faciliter l'accès aux droits pour tous et s'appuyer sur l'animation de la vie sociale pour repérer les fragilités et créer du lien social

- Restructuration de l'itinérance de France Services pour une meilleure opérationnalité de l'accompagnement du public.
- Participation à l'action PASIP portée par la MDS.

/ ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

La nouvelle direction, issue d'une fusion à la fin de 2024, a fait de l'année 2025 une période de transformation de l'organisation interne et de certaines missions.

Composition de la Direction de l'Attractivité Territoriale :

- 1 directrice
- 1 directrice adjointe
- 1 responsable de l'Office de Tourisme Intercommunal
- 1 chargée de mission PAT (Projet Alimentaire Territorial)
- 1 chargée de mission Habitat
- 1 chargé de mission Mobilités
- 1 chargé de mission Développement économique
- 1 conseillère en séjour - accueil et tourisme vert
- 1 conseillère en séjour - chargée du e-Tourisme
- 1 conseiller en séjour saisonnier
- 5 stagiaires à l'Office de Tourisme Intercommunal

Développement économique
Habitat et gens du voyage
Mobilités
Projet Alimentaire de Territoire
Office de Tourisme Intercommunal
Aménagement de l'espace
Transition écologique



©Mathieu Calviac

/ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En 2025, la mission développement économie a proposé 3 commissions.

Principales réalisations en 2025 :

Aides à l'investissement immobilier d'entreprises (AIE)

En 2025, le règlement de l'AIE a été modifié afin de permettre, à budget constant, d'accompagner un plus grand nombre d'entreprises. Quatre projets d'entreprises du territoire ont été présentés et délibérés, représentant 67 717 € d'aides de la communauté de communes et 131 602 € d'aides cumulées avec l'appui du Conseil départemental. Ces projets sont implantés dans les zones d'activités de Naudon et Activestre à Carbonne, ainsi que dans le centre-bourg de Longages, pour un investissement total de 1 467 887 € HT. Par ailleurs, un projet de rénovation de devanture commerciale d'un salon de coiffure à Longages a été aidé par la communauté de communes pour un montant de 2 187 € HT, sur un investissement de 9 750 € HT.

Hôtel d'entreprises

L'hôtel d'entreprises est composé de 10 locaux de 250 m² chacun, dédiés à la location d'entreprises :

- 10 boxs loués
- Durée moyenne du bail : 8 ans
- Loyer moyen : 1 124,33 € HT

En continuité d'un travail amorcé précédemment, l'année 2025 a permis de :

- Renforcer la sécurisation de la communauté de communes par la mise en place de baux notariés pour les nouveaux entrants ;
- Améliorer la réactivité de la collectivité en réponse aux besoins de maintenance, via l'utilisation du logiciel Hop Place mis en place par les services techniques.

Cessions de foncier économique

6 cessions de foncier économique ont été présentées et délibérées, réparties sur les zones d'activités d'Activestre et de Naudon à Carbonne. Elles représentent une surface totale de 9 ha (91 033 m²) et un montant total d'achat de 865 415 € HT. 5 cessions ont fait l'objet d'une promesse de vente, tandis qu'une vente est déjà actée.

La majorité des acquéreurs sont des entreprises déjà implantées sur le territoire, exprimant des besoins de développement ou de relocalisation. On observe toutefois une baisse des sollicitations pour l'acquisition de foncier de la part des entreprises et des besoins qui évoluent.



Bourse aux locaux

La mission Économie continue à répertorier les offres de locaux du territoire pour mettre en relation les propriétaires avec de potentiels acquéreurs ou locataires. Les offres sont visibles sur une page dédiée du site internet de la CCV.

Rendez-vous thématiques

« Rendez-vous de l'emploi » – 8 avril 2025

Un rendez-vous qui devient désormais incontournable, avec :

- 36 entreprises ;
- 105 offres d'emplois ;
- 688 visiteurs, soit 30 % de plus par rapport à 2024.

L'édition 2025 a apporté plusieurs nouveautés par rapport à la première :

- Une conférence dédiée aux métiers et opportunités d'emploi dans la fonction publique territoriale ;
- Un atelier « Formation – Mode d'emploi », qui a rassemblé 35 inscrits.

De nombreuses entreprises ont exprimé leur satisfaction et ont pu répondre efficacement à leurs besoins de recrutement.

Deux « Rendez-vous de l'éco » – 29 avril et 29 octobre 2025

• Test de son activité – Animation BGE

Le rendez-vous animé par BGE a permis à 6 entrepreneurs du territoire de bénéficier d'une aide dans l'évaluation de la pertinence et de la fiabilité de leur projet de création d'entreprise. Ainsi, les participants ont pu analyser la viabilité économique de leur projet et clarifier leur stratégie de lancement.

• L'intelligence artificielle au service des entreprises locales – Animation CMA

Cette rencontre a réuni une vingtaine de participants et a abordé concrètement les multiples usages de l'IA dans le quotidien des artisans, commerçants et dirigeants de TPE.

Accueil de deux ateliers thématiques sur l'emploi et le handicap

En 2025, la communauté de communes a eu l'opportunité de rencontrer une représentante du CREHI (Centre Ressource Emploi, Handicap, Innovation). À la suite de cet échange, deux ateliers ont été organisés dans les locaux de la CCV à Carbonne : « Handicap et emploi : les clés de ma réussite » et « Comment parler de mon handicap lors d'un entretien ? ».

Comité local pour l'emploi (CLPE)

La CCV s'engage pour l'insertion et l'emploi en Volvestre en participant activement au Comité local pour l'emploi (CLPE).

En 2025, la communauté de communes a contribué activement au Comité Local pour l'Emploi, créé par la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023, une instance collaborative visant à améliorer l'accès à l'emploi et à répondre aux besoins de recrutement des entreprises en Haute-Garonne.

Ce comité, piloté par la DDETS 31 (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités), réunit collectivités, acteurs économiques et partenaires institutionnels pour travailler sur l'adéquation entre offres et profils, la formation, la mobilité et la levée des freins à l'emploi. Dans ce cadre, la Communauté de communes a participé à de nombreux rendez-vous, dont des ateliers organisés à Muret et Toulouse, consacrés à la mise en place de solutions concrètes. Ces échanges ont permis de renforcer la coordination entre acteurs locaux et de projeter des actions adaptées aux réalités du territoire.

/ HABITAT ET GENS DU VOYAGE

Subventions communautaires à la rénovation des façades

5 projets de rénovations de façades ont été présentés et délibérés pour un montant d'aide globale de 18 840 € HT et un montant de travaux cumulé de 88 254 € HT. Ces rénovations concernent des logements dans les communes de Lavelanet-en-Comminges, Longages, Montbrun-Bocage et Salles-sur-Garonne.

Aides à la rénovation des logements

La CCV a réaffirmé son engagement en matière d'habitat malgré le retrait progressif de partenaires soutenant les aides à la pierre. Ainsi, les aides communautaires permettent la rénovation énergétique (isolation et chauffage) et l'adaptation préventive des logements (maintien à domicile et adaptation des logements pour des personnes en situation de handicap). Elles visent les foyers aux revenus modestes et très modestes.

15 dossiers ont été présentés et délibérés en 2025, pour un montant d'aide globale de la CCV de 15 000 € HT, dans les communes de Capens, Carbonne, Lafitte-Vigordane, Longages, Montesquieu-Volvestre et Rieux-Volvestre. La plupart de ces projets visaient l'adaptation des logements.

Signature de la convention de pacte territorial France Rénov' 2025-2030

Les services de la CCV ont suivi la signature du nouveau pacte territorial pour la rénovation de l'habitat, couvrant la période 2025-2030. Le contenu de ce pacte était très attendu d'un point de vue des aides à la rénovation de l'habitat privé, sur les aspects d'instruction et de financement des dossiers, dans un contexte thématique mouvant. Ce pacte associe l'État, l'ANAH, le CD31 et le PETR Sud Toulousain pour son espace France Rénov'.

Gens du voyage : aire d'accueil à Carbonne

2025 est la première année d'ouverture complète de l'aire d'accueil des gens du voyage inaugurée à Carbonne fin 2024. La mise en œuvre de cette compétence obligatoire a été assumée avec exemplarité par la CCV : le projet d'aire a été salué par le préfet lors de l'Assemblée départementale des gens du voyage en juin 2025.

Dotée de 18 emplacements, l'aire affiche un taux de remplissage de 90,3%. Pour garantir une gestion optimale et adaptée aux besoins des usagers, la CCV a confié l'exploitation de cette aire au syndicat Manéo, spécialiste de l'accompagnement des gens du voyage. Le coût de cette délégation en 2025 est revenu à 17 693 € une fois l'aide au logement temporaire (ALT2) de la Caisse d'Allocations Familiales perçue par la CCV.

Appui des communes en matière de lutte contre l'habitat indigne

En 2025, la mission habitat a aidé 4 communes en vue de résoudre 7 cas d'habitat indigne signalés.



/ MOBILITÉS

Édition d'une carte « Se déplacer en Volvestre »

En 2025, la mission mobilités de la CCV a conçu un outil pratique et inédit pour les habitants : la carte des mobilités. Ce support regroupe l'ensemble des moyens et conseils pour se déplacer en Volvestre, par exemple : vélo, train, transport à la demande, covoiturage, auto-stop. Éditée à 2 000 exemplaires, cette carte a été largement diffusée dans toutes les communes, auprès de partenaires clés, et remise directement aux usagers lors de la Semaine des mobilités.

Transport à la demande

Fin 2024, la CCV avait permis la continuité de deux services de transport à la demande préexistants dans le territoire. En 2025, le service a évolué pour mieux s'adapter aux besoins exprimés par les usagers :

4 améliorations du service permettent de rejoindre les principaux sites d'approvisionnement alimentaire du Volvestre, de se rendre à Rieux-Volvestre pour bénéficier d'une offre médicale dense, et de bénéficier d'accompagnements administratifs de proximité réalisés par France Services à Carbonne. Ainsi, 9 services de transport à la demande existent désormais et rayonnent sur l'ensemble du territoire du Volvestre.

La fréquentation moyenne mensuelle en 2025 s'élève à 27 utilisations de la part de résidents provenant de 13 communes. Deux des quatre destinations n'ont pas été sollicitées.

Inauguration du Pôle d'échanges multimodal en gare de Carbonne

Le nouveau Pôle d'échanges multimodal de la gare de Carbonne, inauguré en août 2025 en présence des élus et partenaires locaux, offre 248 places de stationnement, des aménagements cyclables et piétons, une gestion innovante des eaux pluviales, tout en préservant et enrichissant le végétal sur 9 255 m².

Suivi du projet de Service Express Régional Métropolitain (SERM)

La mission mobilité a contribué aux travaux de préfiguration du Service Express Régional Métropolitain (SERM), destiné à renforcer l'offre ferroviaire et les liaisons entre Toulouse et son bassin de vie, jusqu'à Carbonne. La CCV a défendu les besoins spécifiques du Volvestre afin d'intégrer des solutions de mobilité adaptées, tant pour les habitants que pour les personnes venant travailler sur le territoire.

Semaine européenne des mobilités – 16 au 22 septembre 2025

La Communauté de communes du Volvestre a organisé pour la première fois la Semaine européenne de la mobilité. Plus de 100 personnes ont été accompagnées et sensibilisées. Le programme se déroulait dans plusieurs communes du territoire et comprenait des essais de vélo à assistance électrique, des ateliers mécaniques participatifs, la vente de vélos recyclés, une permanence pour échanger conseils et documentation, et une balade guidée à vélo de 18 km entre Carbonne et Salles-sur-Garonne. Cette première édition a permis de sensibiliser les habitants aux mobilités alternatives et de découvrir la nouvelle carte des mobilités en Volvestre.

Dans la continuité, la CCV a animé un dernier stand d'information sur les mobilités à l'épicerie sociale L'Escale, à l'occasion du déploiement des services vélo dans le cadre du projet TIMS porté par le Pays Sud Toulousain.



/ PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Évènementiels

2^e Rencontres entre producteurs et acheteurs du Volvestre

Le 12 mai 2025, à Montesquieu-Volvestre, la Communauté de Communes du Volvestre a organisé la deuxième édition de son « Agri-Dating », un temps d'échanges privilégié entre producteurs et acheteurs pour renforcer les circuits courts et créer un lien direct entre acteurs locaux de l'alimentation. Le bilan fait état de la participation de 14 producteurs et 14 acheteurs. Si ces chiffres témoignent d'un réel intérêt et d'une reconnaissance pour la démarche, ils restent encore modestes au regard du potentiel existant. La mobilisation de ces publics, très sollicités, demeure un défi, malgré l'importance accordée à ce type d'initiatives. 88 % des participants souhaitent renouveler ce type de rencontre.

Ciné-débats à Carbonne et Montesquieu-Volvestre

Deux séances ont rassemblé 110 participants autour des films « Leurs champs de cœur » et « On mange quoi ? Des idées pour mieux se nourrir demain ». En partenariat avec CinéFol 31, les cinémas locaux et le festival Alimenterre.

Poursuite du pack bio engagé

Ce projet expérimental, né en 2023, vise à favoriser l'introduction de produits locaux et durables dans la restauration collective. Il est mené en partenariat avec Bio Ariège Garonne et les Jardins du Volvestre. En mars 2025, la mission PAT a organisé une nouvelle réunion de mobilisation des restaurations collectives du territoire, réunissant une dizaine d'établissements (écoles, EHPAD, représentants du Département pour les collèges).

À la suite de rencontres individualisées avec chaque établissement pour définir leurs besoins et la logistique, seul le collège de Montesquieu-Volvestre s'est engagé dans un dispositif de livraisons bimensuelles, démarré après les vacances de la Toussaint et poursuivi jusqu'à la fin de l'année scolaire. Les 4 livraisons effectuées ont permis l'approvisionnement d'une tonne de produits locaux (fruits, légumes, légumineuses).

Si la démarche suscite un réel intérêt et une reconnaissance des acteurs, la mobilisation reste complexe : certains établissements, déjà accompagnés dans le cadre du PAT, n'ont pas souhaité intégrer le dispositif, tandis que de nombreux établissements médico-sociaux recourent à des prestataires de restauration. L'autre hypothèse à vérifier repose sur le temps humain disponible dans les structures concernées.

Demande de subventions

Un dossier de demande de subvention a été déposé dans le cadre de la SNANC 2025. Cette demande a été validée, permettant l'octroi d'une aide financière destinée à couvrir une partie du poste de chargé de mission PAT pour l'année 2026, ainsi qu'à organiser un programme d'animations dans le cadre des Journées Agricoles du Volvestre.





©Thierry Olivier

/ OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Fréquentation

En Volvestre, le tourisme est essentiellement local. Sur les 10 500 visiteurs accueillis :

- **49,7% étaient des Hauts-Garonnais ;**
- **8,2% étaient des Occitans (hors Haute-Garonne) ;**
- **36,6% des Français ;**
- **5,5% des étrangers.**

Les demandes principales concernent le patrimoine culturel et les randonnées ou autres activités de pleine nature.

L'année est marquée par une baisse globale de la fréquentation, malgré quelques signaux positifs : les événements affichent complet et limitent le recul. La période de mai à septembre concentre les plus fortes diminutions, en lien avec des travaux devant l'entrée de l'Office de tourisme, des conditions météorologiques défavorables et un contexte géopolitique anxiogène.

Nouveaux horaires

Depuis le **1^{er} octobre 2025**, de nouveaux horaires sont en vigueur, repensés pour gagner en lisibilité en passant de quatre à deux saisons, et pour adapter plus finement l'organisation des ressources humaines à la fréquentation réelle.

L'Office de tourisme est désormais fermé les week-ends en période hivernale ainsi que les après-midis hors vacances scolaires. Cette évolution permet d'élargir les plages d'ouverture en été, lorsque l'activité est la plus soutenue.

L'OTI continue à développer le hors-les-murs : à Longages, Montbrun-Bocage, Massabrac et Saint-Sulpice-sur-Lèze avec l'accueil touristique.

Événements phares

L'Office de tourisme a poursuivi en 2025 ses événements phares qui rencontrent toujours un vif succès :

- Participation aux salons Occy'gène et Pyrénicimes avec Haute-Garonne Tourisme, orientés sur les activités de pleine nature ;
- Organisation d'événements mutualisés à l'échelle du Sud-Toulousain : Journées Européennes des Métiers d'Art, Rendez-vous au Jardin, Journées Européennes du Patrimoine (plus de 3 000 visiteurs pour ces trois événements) ;
- Organisation d'animations estivales : visites nocturnes sur sept communes (329 participants) et Échos'randos, avec des niveaux de fréquentation variables selon les thématiques ;
- Co-organisation de la Grande Traversée de la Haute-Garonne avec Haute-Garonne Tourisme : un raid sportif a permis de découvrir le département à travers plusieurs étapes, avec l'arrivée de la deuxième étape à Rieux-Volvestre et une ville relais à Longages, proposant des activités autour du lac de Sabatouse (116 participants).

À noter :

- Classement OTI en 2^e catégorie : renouvellement pour 5 ans, ouvrant droit à une subvention de 12 000 € du Département ;
- Nouveau site internet : plus riche, moderne, éco-numérique, intuitif et traduit en 3 langues, avec plus de 7 000 vues depuis sa sortie ;
- « Quesaquu » : outil de médiation du patrimoine déployé sur 15 communes en 2025.

Régie de recettes

En 2025, l'OTI a enregistré 5 000 € via sa boutique, vitrine des savoir-faire du territoire.

/ AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Planification

La direction a suivi les travaux du SCoT et le bilan du PCAET réalisés par le PETR, tout en représentant l'EPCI dans le suivi des documents d'urbanisme locaux.

Appel à projets ACTION

En 2025, l'appel à projets « ACTION » a été reconduit avec une enveloppe dédiée de 5 000 €. Dix dossiers ont été déposés, portés par trois communes et sept associations du territoire. À l'issue des délibérations, trois projets lauréats ont été retenus, tous portés par des associations.

Nouveauté de cette édition : l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) a participé au jury, apportant son expertise pour enrichir l'évaluation des projets.



©Pierre Honoré - Office de Tourisme du Volvestre

/ SERVICES TECHNIQUES

Composition de la Direction des services techniques :

- 1 directeur
- 1 assistante administrative
- 1 technicien Système d'information Géographique (SIG)
- 1 responsable Bâtiments et Équipements
- 1 responsable VRD (Voirie et Réseaux Divers) Infrastructures
- 1 technicien VRD, Ouvrages d'Arts et de l'exploitation de la voirie
- 1 chargé de la gestion du domaine public et des espaces verts
- 3 agents d'entretien du patrimoine communautaire
- 2 agents d'entretien
- 4 agents d'exploitation de la voirie

/ VOIRIE

Les réalisations 2025 de l'équipe voirie :

- **110 jours** de rebouchage de nids-de-poule, soit environ 143 tonnes d'enrobés déployées.
- **84 jours** de réparation et de remplacement de panneaux dans le cadre de la signalisation verticale.
- **12 interventions** de sécurisation de voirie à la suite de dégradations, d'affaissements ou d'intempéries.
- Entretien des **56 ouvrages d'art**, comprenant des prestations de nettoyage, débroussaillage et tronçonnage.
- **35 jours** de patrouillage sur l'ensemble du réseau routier communautaire.
- **20 jours** de travaux de petite maçonnerie, réparation de bordures et caniveaux, création de têtes de buses.
- **Diverses interventions** de curage, création de saignées et enlèvement de déchets sur le domaine public.
- **2 600 m²** de signalisation horizontale, incluant le repassage et la création de passages piétons, stops, cédez le passage et autres marquages.



©Mathieu Calviac



©Mathieu Calviac

/ POOL ROUTIER

Dépenses d'investissement

Pour l'année 2025, les travaux d'investissement **s'inscrivent dans la continuité** du Pool Routier 2022-2025, avec un taux de subvention de 30 % pour l'exercice et un objectif de réalisation total de 100 % sur les 32 communes (quatrième et dernière année du dispositif).

Toutefois, l'exécution de ce programme a été prolongée d'un an, suite à la décision du CD31 de ne pas reconduire les subventions dédiées au Pool Routier (travaux de voirie en investissement).

Un total de 625 481 € TTC de travaux éligibles a été réalisé, pour un budget prévisionnel de 1 052 704 € TTC.

En 2025, la Communauté de Communes du Volvestre a réalisé et/ou mis en œuvre, via des marchés publics, les travaux suivants (liste non exhaustive) :

- 499 tonnes de grave-émulsion (GE)
- 220 m² de poutres de rives (PDR)
- 4 000 m² d'enduits superficiels d'usure (ESU)
- 1 600 m² de point-à-temps (PAT), soit 4,45 tonnes d'émulsion de bitume
- 1 352,50 tonnes de béton bitumineux à chaud (BB)
- 230 m de curage de fossés
- 2 915 m de bordures et caniveaux

Dépenses d'entretien

En 2025, l'EPCI a consacré 460 043,14 € TTC aux travaux d'entretien de la voirie communautaire sur les 32 communes du territoire.

Ces travaux comprennent :

- Fauchage et débroussaillage : 296 229,07 € TTC
- Curage des fossés et hydrocurage des canalisations : 49 712,94 € TTC
- Divers travaux réalisés par des entreprises
- Élagage des arbres : 950,00 € TTC (Travaux Pont de l'Arc à Marquefave)
- Signalisation verticale et horizontale : 8 944,76 € TTC
- Application d'enrobés projetés : 14 220,00 € TTC
- Pontage des fissures



Dégâts d'orages

En 2025, le service voirie a mené plusieurs interventions suite aux intempéries :

- Travaux liés aux intempéries de mai et juin 2025 (nettoyage de chaussée, hydrocurage, éboulements, curage de fossés) : 67 393,47 € TTC

Gestion du domaine public (GDP)

En 2025, le service voirie a délivré :

- 166 arrêtés de permission de voirie
- 83 arrêtés d'alignement
- 156 avis sur les dossiers SDEGH
- 222 avis sur des documents d'urbanisme transmis par le PETR (permis de construire, déclarations préalables, CU, etc.)

Ouvrages d'art

- Pont de l'Arc à Marquefave : réfection des fondations de la culée rive droite, traitement des fissures et des aciers, reconstruction du mur de soutènement amont rive gauche et réaménagement de la partie supérieure. Coût : 114 256,00 € TTC
- Pont de Quillet à Montbrun-Bocage : démolition de l'ouvrage métallique effondré et reconstruction avec des modules en béton. Coût : 142 804,80 € TTC

/SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

Nombre de jours dédiés par service :

- Service Technique : 45
- Service CTG : 2
- Direction Générale : 10
- Service Territorial : 17
- Office de Tourisme Intercommunal : 8
- Communes : 65
- Total : 147

Principales missions SIG en 2025

- Carte des activités de pleine nature
- Recensement des réseaux d'eaux et d'électricité
- Cartes pour le TAD (Transport à la demande)
- Cartes ZAENR (Zones d'accélération des énergies renouvelables)
- Mise à jour Netagis (logiciel intercommunal de cartographie)
- Formation et développement du logiciel
- Déploiement Hop Place
- Carte cyclable
- État des lieux de la voirie
- Tableau de recensement de voirie
- Cartes des pentes sur 5 communes (Dossiers Montagne)
- Comparatif avec l'IGN (Institut géographique national) pour la DSR (Délégation à la sécurité routière)
- Cartographie des réseaux d'éclairage dans le cadre de la rétrocession des ZAC (Zones d'aménagement concerté)

/ BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS

Missions du service :

- Entretien des bâtiments : 8 sites
- Entretien des espaces verts : environ 23 000 m²
- Assistance technique auprès des services de l'intercommunalité
- Gestion du prêt de matériel

Structures entretenues :

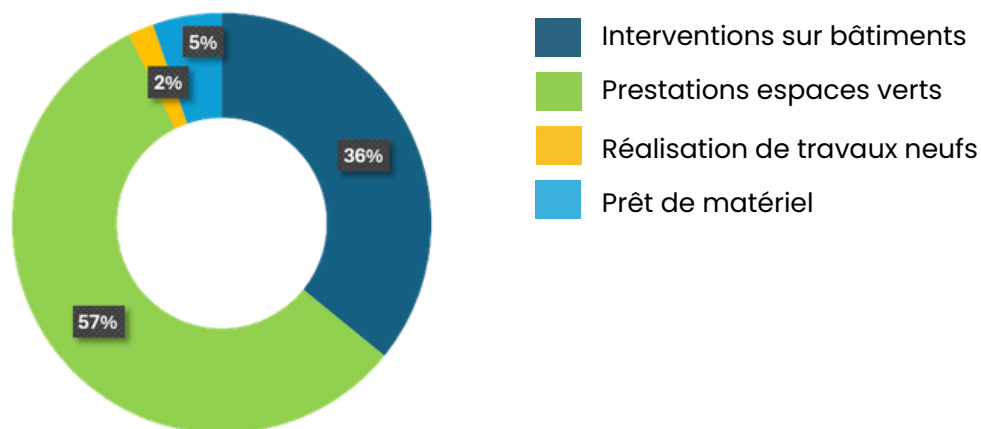
- Hôtel de la communauté de communes
- Déchetteries de Carbonne et Montesquieu-Volvestre
- Dépôt de Noé
- Stade et gymnase de Noé
- France services à Carbonne
- Relais Petite Enfance de Longages
- Dépôt technique de Carbonne
- Crèches de Carbonne, Montesquieu-Volvestre, Rieux-Volvestre, Marquefave, Saint-Sulpice-sur-Lèze (seulement les travaux sur les bâtiments, maintenance prise en charge depuis 2024 par la Mutualité française)

Cette activité représente 65 heures hebdomadaires, soit 3 380 heures annuelles. Le coût des consommables nécessaires pour l'entretien des locaux s'est élevé à 6 000 euros TTC en 2024, soit 16 000 euros TTC de moins qu'en 2023, année où les crèches étaient incluses.

Entretien ménager locaux :

- Locaux entretenus par deux agents : hôtel de communauté, déchetteries, France services, Relais Petite Enfance, dépôt technique.
- Activité représentant 65 heures hebdomadaires, soit 3 380 heures annuelles.

Répartition des interventions par secteur d'activité :



Projets réalisés en régie :

- Déchetterie de Carbonne : amélioration de la sécurité sur les quais de transfert (réfection complète des plaques en acier et des parties en béton supportant les roues des camions de déchargement (environ 20 m²).
- Crèche de Rieux-Volvestre : peinture du hall d'entrée et des plinthes en bois.
- Gymnase de Noé : peinture du hall d'entrée et des vestiaires.

Projets réalisés via prestataires extérieurs :

- Crèche de Saint-Sulpice-sur-Lèze : début des travaux de rénovation énergétique et remplacement du sol souple de la salle de restauration.
- Crèche de Longages : réfection des toitures-terrasses.



©Mathieu Calviac

COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS

La Communauté de Communes du Volvestre s'est engagée dans une politique d'amélioration continue autour de trois axes : la satisfaction des usagers, la réduction des déchets et le développement de l'économie circulaire, au travers d'un plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

Elle s'est fixée pour objectif de déployer auprès des citoyens un service public de collecte et de traitement des déchets ménagers efficace et efficient, à coût maîtrisé.

La communauté de communes assure la collecte des ordures ménagères et des recyclables ainsi que la gestion de deux déchetteries. Elle assure également directement le traitement de la plupart des matériaux collectés sur ces dernières, par le biais de prestataires locaux.

Le traitement des ordures ménagères, des recyclables et des encombrants, qui nécessite des équipements spécifiques, est, quant à lui, partiellement délégué au SYSTOM des Pyrénées.

Le service de collecte et de valorisation des déchets gère également deux déchetteries et assure la sensibilisation au tri, la prévention ainsi que l'animation du plan de prévention des déchets.

Différents types de collecte sont mis en place sur le territoire de la communauté de communes en fonction de la typologie de l'habitat et des matériaux collectés. On retrouve ainsi des collectes en porte-à-porte, en bacs individuels ou en bacs collectifs pour les ordures ménagères et les recyclables, ainsi que des collectes en points d'apport volontaire (colonnes aériennes) pour le verre et les textiles.

Les chiffres clés en 2025

30 agents, dont :

- **26,5 agents employés** directement par la communauté de communes :
 - **15 chauffeurs-ripeurs** affectés à la collecte
 - **5,5 gardiens de déchetterie**
 - **1 ambassadrice du tri**
 - **1 chargée de prévention des déchets et d'économie circulaire**
 - **4 agents d'encadrement et administratifs**
- **3,5 agents employés par SUEZ** dans le cadre d'un marché public de collecte sur 4 communes.

9 camions, dont :

- 6 camions de la CCV affectés à la collecte des déchets (5 + 1 mulet)
- 2 camions de SUEZ affectés à la collecte des déchets
- 1 camion affecté aux déchetteries

18 460 tonnes de déchets prises en charge, dont :

- **8 376 tonnes collectées en bac auprès des usagers :**
 - 6 808 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (bacs gris) (+2 %)
 - 1 568 tonnes de papiers et emballages ménagers (bacs jaunes) (+5 %)
- **1 118 tonnes collectées en points d'apport volontaire (colonnes aériennes) :**
 - 1 050 tonnes de verre (+8 %)
 - 68 tonnes de textiles (-50 %)
- **8 966 tonnes collectées par le biais des déchetteries de Carbonne et Montesquieu-Volvestre :**
 - 1 410 tonnes d'encombrants (+3 %)
 - 874 tonnes de bois (+1 %)
 - 333 tonnes de ferraille (+7 %)
 - 236 tonnes de cartons et papiers (+6 %)
 - 1 532 tonnes de gravats inertes (-8 %)
 - 4 196 tonnes de déchets verts (+11 %)
 - 532 tonnes de déchets de mobilier (+8 %)
 - 30 tonnes de déchets d'équipements électriques, électroniques et électroménagers
 - 59 tonnes d'autres déchets (déchets dangereux, batteries, pneus, ...)

Nombre de kilomètres parcourus par les camions de collecte :

- 71 555 km parcourus pour la collecte des ordures ménagères
- 33 652 km parcourus pour la collecte des papiers et emballages ménagers
- Soit 105 207 km parcourus au total





Le fonctionnement du service

La collecte des ordures ménagères (bacs gris) et des recyclables (bacs jaunes) est assurée par les agents de la communauté de communes sur 28 des 32 communes du territoire. Sur les quatre autres communes (Capens, Noé, Longages et Mauzac), la collecte est réalisée par un prestataire.

La collecte se fait principalement en porte-à-porte (PAP), majoritairement en bacs individuels (92 % de la population pour les ordures ménagères et 93 % de la population pour les emballages et papiers). Les fréquences de collecte varient en fonction des communes et des flux.

Pour les **ordures ménagères résiduelles (OMR)**, les fréquences vont d'une collecte par semaine (C1, pour 66 % de la population) à deux collectes par semaine (C2, pour 34 % de la population).

Concernant les **emballages et papiers en mélange**, les fréquences vont d'une collecte tous les quinze jours (C0,5, pour 74 % de la population) à une collecte hebdomadaire (C1, pour 26 % de la population).

Une **collecte des encombrants** sur inscription est également réalisée deux à quatre fois par an selon les communes.

En **termes de traitement**, les **déchets dits « résiduels »** (OMR, refus de tri, tout-venant de déchetterie) sont dirigés vers le centre d'enfouissement du Pihourc, situé à Lieoux, près de Saint-Gaudens. Cette installation fonctionne en mode bioréacteur, permettant de capter les gaz de fermentation des déchets et de les injecter dans le réseau de distribution.

Cette production de gaz « vert » correspond à la consommation d'environ 4 000 foyers.

Les **flux d'emballages légers et de papiers** sont orientés vers le centre de tri de Saint-Gaudens, géré par le SYSTOM des Pyrénées, puis acheminés vers les différents repreneurs. Les emballages en verre sont dirigés vers la verrerie d'Albi. Les **différents flux collectés en déchetterie** (autres que le tout-venant) sont pris en charge par des repreneurs agréés en vue de leur valorisation.

Prévention sur les DMA (Déchets Ménagers et Assimilés)



Tri à la source des biodéchets

Compostage individuel

- 320 composteurs distribués contre 645 en 2024.
- 144 nouvelles tonnes détournées des ordures ménagères.
- 25 séances de formation auxquelles ont participé 116 personnes.

Compostage collectif

- Le site de Rieux-Volvestre a permis de détourner 3,2 tonnes.

Compostage en établissement

- Le site de l'école de Mauzac a permis de détourner 1,8 tonne.

Grâce au tri à la source des biodéchets par le compostage de proximité, 33 tonnes ont été détournées.

Une nouvelle procédure est en place depuis le 1er janvier 2026 pour faciliter le retrait de composteurs par les usagers directement en déchetterie.

Augmentation de la durée de vie des produits

La communauté de communes déploie **plusieurs actions pour développer le réemploi** :

- La **collecte préservante des encombrants**, dont une partie du gisement est détournée par les Rudovaloristes, prestataire de collecte, pour du réemploi de mobilier.
- Une **zone de réemploi à la déchetterie de Carbonne** en partenariat avec l'acteur majeur de l'ESS du territoire, Emmaüs ; une autre à la déchetterie de Montesquieu-Volvestre, installée en décembre 2025 pour un lancement en janvier 2026.
- Un **partenariat avec Récobrada**, qui récupère des vélos en bon état pour les reconditionner et les revendre à prix avantageux.

Collecte préservante des encombrants

La collecte préservante est déployée sur les 32 communes. La collecte sur 28 communes est réalisée en régie 4 fois par an. Pour les 4 communes restantes du nord du territoire, ce sont les Rudovaloristes, entreprise de l'ESS du territoire, qui collectent et détournent une partie du gisement vers le réemploi du mobilier, vendu sur le site internet de l'entreprise. **1,320 tonne de mobilier a reçu une deuxième vie grâce à cette action.**

Zone de réemploi à la déchetterie de Carbonne

La zone de réemploi est installée depuis mars 2024. Les usagers sont invités à déposer sur une étagère les objets en bon état qui seront donnés à Emmaüs. La structure récupère tous les 15 jours les objets stockés. Petits mobiliers, électroménagers, jouets, objets de décoration et ustensiles de cuisine ont ainsi une deuxième vie grâce à leur mise en vente dans le magasin Emmaüs de Carbonne. **4,1 tonnes ont été détournées.**

Réemploi de vélos issus de la collecte des articles de sport et de loisirs

Récobrada, acteur de l'ESS disposant d'une ressourcerie à Cazères, est lauréat d'un appel à projet du PETR Sud Toulousain. Sa mission est de récupérer les vélos déposés en déchetterie pour les reconditionner et les vendre à prix avantageux. La mise en œuvre a été effective en juin.

En parallèle, grâce à une réponse à un appel à manifestation d'intérêt, Ecologic a mis à disposition un nouveau conteneur maritime pour accueillir les articles de sport et de loisirs, notamment les vélos, facilitant ainsi leur récupération par Récobrada.

1,2 tonne a été détournée et 150 vélos ont été vendus.

Le réemploi a permis de détourner 7 tonnes.

Sensibilisation et accompagnement au tri des déchets

Au sein des établissements scolaires :

- 15 journées
- 6 communes
- 19 classes
- 456 élèves

Au sein des résidences, lotissements et maisons individuelles :

- 22 actions menées
- 4 résidences (182 logements sur une même commune)
- 3 lotissements (119 logements sur 3 communes)
- 22 logements individuels sur 3 communes

Au sein des entreprises :

- 27 entreprises
- 39 professionnels

Visite de la déchetterie de Carbonne :

- 2 jours
- 53 enfants
- 9 adultes



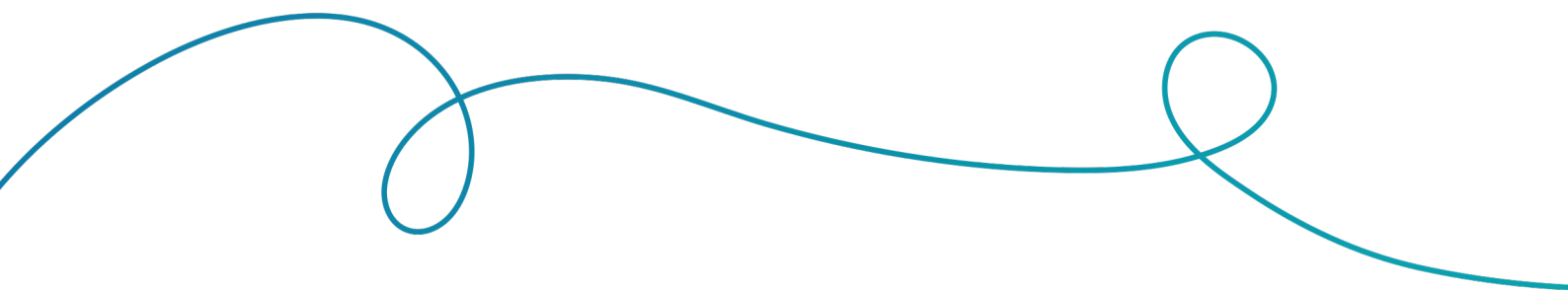
L'ANNÉE 2025

A PERMIS À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VOLVESTRE DE POURSUIVRE SON ACTION AU SERVICE DU TERRITOIRE.

Les avancées réalisées cette année sont le résultat d'un travail collectif, mené avec sérieux et constance par les élus, les agents, nos partenaires et l'ensemble des acteurs locaux.

En 2026, nous continuerons, avec la même volonté et le même sens des responsabilités, à améliorer l'aménagement du territoire, à soutenir le développement économique et l'emploi, et à renforcer les services apportés aux communes et aux habitants.

**Nous adressons nos remerciements
sincères à toutes celles et ceux qui,
au quotidien, contribuent à faire
vivre et progresser notre territoire.**



Volvestre

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

volvestre.fr

